

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **87402732.9**

51 Int. Cl. 4: **B65D 5/38 , B65D 85/10 , B65D 85/56**

22 Date de dépôt: **02.12.87**

30 Priorité: **21.10.87 FR 8714540**

43 Date de publication de la demande:  
**26.04.89 Bulletin 89/17**

84 Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

71 Demandeur: **Levasseur, Daniel**  
**5 Allée Pierre Brossolette**  
**F-93320 Pavillons-Sous-Bois(FR)**

Demandeur: **Poggi, Paul**  
**5 Rue de l'Avé Maria**  
**F-75004 Paris(FR)**

72 Inventeur: **Levasseur, Daniel**  
**5 Allée Pierre Brossolette**  
**F-93320 Pavillons-Sous-Bois(FR)**  
Inventeur: **Poggi, Paul**  
**5 Rue de l'Avé Maria**  
**F-75004 Paris(FR)**

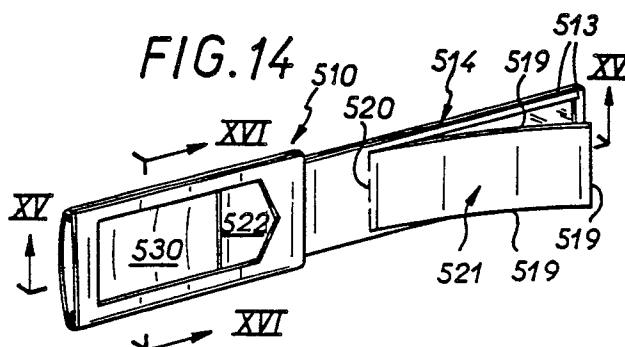
74 Mandataire: **CABINET BONNET-THIRION**  
**95 Boulevard Beaumarchais**  
**F-75003 Paris(FR)**

54 **Conditionnement à glissières muni d'au moins un panneau rétractable et son procédé de fabrication.**

57 La présente invention concerne un conditionnement destiné à loger un article dont l'accessibilité est conditionnée par la position d'au moins un panneau rétractable, le dit article étant accessible lorsque le panneau est en position active et inaccessible lorsque le dit panneau est en position de repos, le dit conditionnement étant caractérisé en ce qu'il comporte un élément repliable (510) constitué au moins d'un volet avant et d'un volet arrière et d'au moins un panneau rétractable (514) inséré dans un espace ménagé entre les volets avant et arrière se faisant face, au moins un des dits volets avant et arrière présentant une ouverture destinée à permettre l'accès au panneau rétractable de sorte que ce panneau puisse coulisser dans le dit espace entre une position de repos et une position active.

EP 0 312 669 A1

Un tel conditionnement loge des articles quelconques, par exemple des allumettes et leur grattoir, des médicaments, ...etc. ...



## "Conditionnement à glissières muni d'au moins un panneau rétractable et son procédé de fabrication"

La présente invention concerne un conditionnement à glissières muni d'au moins un panneau rétractable.

Plus particulièrement ce conditionnement est adapté à loger soit un ensemble d'allumage (des allumettes et un grattoir) à son intérieur soit des articles tels que médicaments. Un tel conditionnement muni d'un ensemble d'allumage est notamment destiné à être solidarisé à un paquet de cigarettes classiques, de type "box".

Il est déjà connu d'associer des allumettes et un paquet de cigarettes, notamment en raison du fait que ces différents éléments sont nécessaires au fumeur, au même moment.

Bien souvent de telles associations sont réalisées de manière inesthétique par simple collage d'une pluralité d'allumettes sur une des faces d'un paquet de cigarettes. Outre le fait que cette association détruit l'aspect extérieur du paquet de cigarettes elle est également, en général, peu fiable. En effet, le paquet de cigarettes et/ou la pluralité d'allumettes se détériorent très rapidement au bout de quelques utilisations.

Il est également connu de munir un paquet de cigarettes d'un panneau pivotant recouvrant une rangée d'allumettes, comme cela est montré dans le brevet américain n° 2 975 890. Cependant, un tel panneau pivotant a facilement tendance à se déchirer et est encombrant lorsqu'il se trouve en position ouverte puisqu'il s'étend en dehors du paquet. D'autre part, un tel conditionnement présente sur sa face avant un grattoir pour les allumettes ce qui est inesthétique et ce qui nuit à l'aspect extérieur du paquet de cigarettes et donc à l'image de marque du fabricant de ce paquet.

Il est également déjà connu, notamment par le brevet américain n° 3 017 388 de réaliser un paquet de cigarettes du type, "boîte tiroir", qui fait apparaître, lorsque le tiroir contenant les cigarettes est sorti de son enveloppe de sorte à prendre une cigarette, une pluralité d'allumettes sur sa face avant. Cependant outre le fait qu'un tel dispositif ne peut être utilisé que pour des paquets de cigarettes de type "boîte tiroir", le mécanisme utilisé est complexe et fragile car les allumettes ne sont pas solidarisées à un support rigide. D'autre part le grattoir est placé sur la face avant du paquet de cigarettes ce qui est tout à fait inesthétique.

Un des buts de la présente invention est de créer un conditionnement à glissières muni d'un panneau rétractable notamment destiné à contenir un ensemble d'allumage, pouvant être associé ou faire partie intégrante d'un paquet de cigarettes et palliant l'ensemble des inconvénients ci-dessus énoncés. Notamment on cherche à créer un condi-

tionnement esthétique, facile à utiliser et à réaliser.

Le conditionnement selon la présente invention peut également recevoir des articles autres qu'un ensemble d'allumage et par exemple des médicaments.

En effet, de nombreux médicaments actuellement dans le commerce, se présentent sous la forme de comprimés, emballés sous un film plastique sur une tablette, chaque comprimé étant détachable par perforation de la tablette, indépendamment des autres comprimés. De telles tablettes sont d'habitude logées dans une boîte en carton ou analogue de forme traditionnelle. Une notice d'emploi, ou posologie est également glissée à l'intérieur de ladite boîte.

Cependant un tel conditionnement présente de nombreux inconvénients.

D'une part, c'est un conditionnement facile à ouvrir par des enfants puisqu'il se présente sous la forme traditionnelle d'une boîte, d'autre part, lorsqu'une boîte de médicaments a déjà été ouverte plusieurs fois, la notice d'emploi a tendance à se retrouver coincée, pliée ou déchirée au fond de la boîte, ou pire à être jetée car elle gêne la fermeture de ladite boîte. En conséquence, tout médicament, ainsi conditionné peut se trouver séparé de sa notice d'emploi ce qui est très dangereux.

Un des buts de la présente invention est de pallier l'ensemble de ces inconvénients et notamment de créer un conditionnement dont l'ouverture quoi qu'aisée pour un adulte, ne soit pas traditionnelle et déroute un enfant, et dans lequel la notice d'emploi ne puisse être jetée, égarée, détériorée, ou gêner la fermeture du conditionnement.

La présente invention a également pour but de créer un conditionnement, facile à réaliser, et économique.

A cet effet la présente invention concerne un conditionnement destiné à loger, à son intérieur, un article dont l'accessibilité est conditionnée par la position d'un panneau rétractable, ledit article étant visible et accessible lorsque le panneau est en position active et invisible et inaccessible lorsque ledit panneau est en position de repos, ledit article étant en outre distinct dudit panneau, ledit conditionnement étant caractérisé en ce qu'il est réalisé en forme de pochette plate constituée d'une part par un élément repliable solidarisé avec lui-même et comportant un volet avant et un volet arrière et d'autre part par ledit panneau rétractable et en ce que ledit panneau rétractable est solidarisé à l'un des volets avant ou arrière tout en étant déplaçable par rapport à ceux-ci.

La présente invention concerne également un conditionnement destiné à loger à son intérieur un

article dont l'accessibilité est conditionnée par la position d'un panneau ledit article étant visible et accessible à travers une ouverture lorsque ledit panneau est en position active et étant invisible et inaccessible lorsque ledit panneau est en position de repos, ledit article étant en outre distinct dudit panneau, ledit conditionnement étant caractérisé en ce qu'il est réalisé en forme de pochette plate constituée d'une part, par un élément repliable solidarisé avec lui-même et comportant un volet avant et un volet arrière et d'autre part, et de façon distincte, par ledit panneau ledit panneau, ce panneau étant coulissant à l'intérieur dudit conditionnement uniquement.

La présente invention a également pour objet un procédé de fabrication d'un conditionnement muni d'un panneau rétractable, caractérisé en ce qu'il comporte les étapes suivantes :

- on élabore un élément repliable constitué d'au moins un volet avant et un volet arrière, au moins un de ces volets étant muni d'au moins une languette de fixation ;
- on pratique une ouverture dans l'un desdits volets ;
- on met en place ledit panneau rétractable entre lesdits volets dans l'ouverture ;
- et on replie puis on fixe ladite languette de fixation de sorte à obtenir ledit conditionnement.

La présente invention a également pour objet un procédé de fabrication d'un conditionnement faisant partie intégrante d'un emballage de paquet de cigarettes.

En outre, la présente invention concerne également un conditionnement muni d'au moins un panneau rétractable caractérisé en ce que chaque panneau rétractable est muni d'un panneau pivotant autour d'une ligne de pliage lorsque ledit conditionnement est à l'état déployé, et étant aplati entre les volets avant et arrière lorsque ledit conditionnement est à l'état de repos.

Grâce à ces dispositions, le conditionnement selon l'invention présente une sécurité accrue, à l'encontre de toute tentative d'ouverture par un enfant et permet d'intégrer de façon non perturbatrice la notice de posologie ou tout autre information dans le conditionnement, sans en compliquer le fonctionnement. Une telle notice de posologie faisant de préférence, partie intégrante du conditionnement et étant liée de façon également intégrante à la tablette de médicament est une mesure de sécurité renforcée. En outre, le conditionnement ainsi réalisé est simple à manipuler et économique à réaliser.

D'autres objets, caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre donnée à titre d'exemple en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 est une vue en plan, et à l'état déplié, d'un conditionnement muni d'un panneau rétractable selon un premier mode de réalisation de l'invention ;

la figure 2 est une vue correspondante à la figure 1 montrant un conditionnement selon l'invention à l'état plié ;

la figure 3 est une vue en plan, à l'état déplié, d'un conditionnement selon un deuxième mode de réalisation de l'invention ;

la figure 4 est une vue correspondante à la figure 3 à l'état plié ;

la figure 5a est une vue en plan à l'état déplié d'un conditionnement muni d'un panneau rétractable selon un troisième mode de réalisation de l'invention, ce conditionnement est à solidariser à un paquet de cigarettes classique;

la figure 5b est une vue en perspective du pliage du conditionnement selon la figure 5a ;

la figure 5c est une vue en perspective montrant le conditionnement selon la figure 5a mis en place sur un paquet de cigarettes ;

la figure 6 est une vue en plan à l'état déplié d'un conditionnement muni d'un panneau rétractable selon un quatrième mode de réalisation de l'invention, ce conditionnement fait partie intégrante d'un paquet de cigarettes classique;

les figures 7a à 7f sont des vues en perspective montrant différentes phases du pliage du conditionnement selon la figure 6 ;

la figure 8 est une vue en coupe selon la ligne VIII-VIII de la figure 5c ;

la figure 9 est une vue en plan d'une forme permettant de réaliser un conditionnement selon un cinquième mode de réalisation de la présente invention ;

la figure 10 est une vue en perspective du conditionnement selon la figure 9, en position déployée ;

les figures 11, 12 et 13 sont des vues en plan d'une forme permettant de réaliser un conditionnement selon un sixième mode de réalisation de l'invention, à des stades successifs de son pliage ;

la figure 14 est une vue en perspective du conditionnement selon les figures 11 à 13 en position déployée ;

la figure 15 est une vue en coupe selon la ligne XV-XV de la figure 14 ;

la figure 16 est une vue en coupe selon la ligne XVI-XVI de la figure 14 ;

les figures 17 et 18 sont des vues en plan d'une forme destiné à réaliser un conditionnement selon deux variantes du sixième mode de réalisation de l'invention ;

les figures 19 à 22 sont des vues en plan d'une forme selon une autre variante du sixième mode de réalisation dans des stades successifs de pliage ;

la figure 23 est une vue en plan du conditionnement de la figure 22 en position déployée ;

la figure 24 est une vue en plan d'une forme avec deux panneaux pivotants, pour réaliser un conditionnement;

la figure 25 est une vue du conditionnement formé à partir de la forme de la figure 24, en position déployée ;

la figure 26 est une vue en plan d'un conditionnement selon un septième mode de réalisation de l'invention ;

la figure 27 est une vue en perspective montrant le conditionnement selon la figure 26 dans une des phases de son assemblage ;

la figure 28 est une vue en perspective du conditionnement selon la figure 26 à l'état replié ;

la figure 29 est une vue en perspective du conditionnement selon la figure 26 montrant le déploiement des panneaux pivotant lors de l'ouverture dudit conditionnement.

Selon la forme de réalisation représentée aux figures 1 et 2, un conditionnement selon l'invention comprend un élément repliable 10 comportant un volet avant 11 et un volet arrière 12 séparés par une ligne de pliage 13 et un panneau rétractable 14. Le volet arrière 12 est muni d'une languette de fixation 15, tandis que le volet avant 11 présente une ouverture 16.

Comme cela est mieux visible à la figure 2, un tel conditionnement est réalisé par pliage des deux volets avant et arrière autour de la ligne de pliage 13. La languette 15 est repliée de sorte à se trouver prise entre les deux volets et est fixée dans cette position. Le panneau rétractable 14 est inséré entre les volets avant et arrière 11 et 12 et peut être déplacé par rapport à ceux-ci selon le sens de la flèche I (figure 2) grâce à l'ouverture 16 qui permet un accès direct au panneau rétractable 14.

Dans l'exemple de réalisation donné le panneau rétractable 14 est muni d'une pluralité d'allumettes et le volet 12 est muni d'un grattoir 17 pour ces allumettes.

Il est à noter que dans d'exemple ci-dessus décrit, le panneau rétractable peut sortir du dit conditionnement, au moins partiellement, grâce à l'ouverture 18.

Le conditionnement ci-dessus décrit présente une forme généralement rectangulaire ainsi que l'ouverture 16. Bien entendu, en variante la forme du conditionnement et de l'ouverture peuvent être quelconques.

De même la position du grattoir peut différer de celle décrite, le grattoir peut en effet être fixé

sur l'un quelconque des volets avant et arrière ou sur le panneau pivotant et ceci dans n'importe quelle position.

Il est à noter que la fixation des divers éléments entre eux peut être réalisée de façon quelconque.

De manière à faire en sorte que le volet 14 ne puisse s'échapper des volets avant 11 et arrière 12 qui l'entourent, la languette de fixation peut présenter un bord en biais comme le montre la ligne en traits mixtes A de la figure 1, le volet 14 présente alors une forme complémentaire (traits mixtes) ainsi que des moyens de retenue (non représentés) l'empêchant de sortir complètement de l'espace existant entre les volets avant et arrière.

Il est à noter que l'élément repliable 10 peut être différent de celui décrit par exemple les volets avant 11 et arrière 12 peuvent être reliés l'un à l'autre non pas selon leur longueur mais selon leur largeur. Dans ce cas l'ouverture 18 est réalisée comme précédemment ou selon la longueur des volets avant et arrière.

Il est possible en variante (non représentée) de réaliser un panneau rétractable solidarisé de manière amovible ou non à l'un ou l'autre des dits volets avant et arrière, tout en étant déplaçable par rapport à ceux-ci. La solidarisation constitue ici un simple moyen de retenue du panneau rétractable à l'intérieur de l'élément repliable.

Selon une deuxième forme de réalisation représentée aux figures 3 et 4 le conditionnement selon l'invention comporte un volet avant 111 et un volet arrière 112 reliés par une ligne de pliage 113 constituant un élément repliable 110 et un panneau rétractable 114. Le panneau rétractable est formé dans la même bande de matériau que les deux volets précédents. Ce panneau est muni sur une même face d'un grattoir 117 et d'une pluralité d'allumettes 118. Les volets 111 et 112 sont munis de languettes de fixation 115 préencollées.

Des ouvertures 116 sont pratiquées de part et d'autre de chacun des volets avant et arrière 111 et 112. Le panneau rétractable 114 est muni d'un élément de préhension 119 à structure renforcée, et est prédécoupé selon des lignes brisées J.

Le renforcement de la structure de l'élément de préhension 119 est avantageusement réalisé par le repliage sur cet élément de la matière découpée pour réaliser l'ouverture 116 adjacente.

Un tel conditionnement est assemblé par découpage selon les lignes brisées J du panneau rétractable 114 et repliage sur le volet arrière 112 de ce panneau.

Les languettes de fixation 115 pré-encollées sont repliées l'une sur l'autre et ainsi solidarisées.

Le panneau rétractable 114 peut alors coulisser entre les languettes de fixation 115 jouant le rôle de glissières, et empêchant le panneau rétractable

de s'échapper de l'espace ménagé entre les volets avant et arrière qui se font face.

Il est à noter que pour un tel conditionnement les lignes brisées J du volet 114 présentent un moyen de retenue 120 qui empêche le volet 114 de s'échapper des deux volets 111 et 112 qui l'entourent, tout en lui permettant de coulisser le long des languettes 115 ou glissières.

Il est également à noter que dans le présent mode de réalisation l'ouverture permettant de sortir, au moins partiellement, le panneau rétractable est en fait l'ouverture 116.

En outre, le grattoir 117 n'est apparent que lorsque le panneau rétractable 114 est complètement rentré à l'intérieur des deux volets avant et arrière 111 et 112. Ceci est important car ainsi il est impossible d'allumer une allumette alors que la pluralité d'allumettes est non protégée. On réalise ainsi une condition de sécurité primordiale.

En variante, il est possible de ne munir le conditionnement précédent que d'une seule ouverture 116 destinée à faciliter la préhension du panneau rétractable 114. Dans ce cas le grattoir 117 est fixé au dos de l'un des volets avant ou arrière 111, 112 ou sur l'élément de préhension 119.

La forme de la ou des ouvertures 116 est quelconque, ainsi que les dimensions d'un tel conditionnement. Cependant les dimensions sont de préférence telles, qu'il est aisé de tenir un tel conditionnement dans la main.

De même le volet 114 peut ne pas présenter une forme en ligne brisée J le conditionnement est alors muni de moyens adéquats empêchant le volet 114 de s'échapper des volets avant et arrière 111 et 112. Par exemple l'un des volets avant ou arrière peut présenter une découpe interne munie de deux butées (non représenté). Un ergot solidaire du panneau rétractable coulisse dans la découpe entre les deux butées. Le panneau rétractable présente alors une course limitée par l'emplacement des deux butées.

Un tel conditionnement peut être solidarisé et/ou associé par tous moyens adéquats à un paquet de cigarettes.

Selon une troisième forme de réalisation représentée aux figures 5a, b, et c, le conditionnement selon la présente invention comprend un volet avant 211 et un volet arrière 212 constituant un élément repliable 210, six languettes de fixations 215 et un panneau rétractable 214. Le volet avant 211 est muni d'une ouverture 216.

Une pluralité d'allumettes 218 et leur grattoir 217 sont solidarisés au volet arrière 212 de telle sorte qu'après pliage (figure 5b) la dite pluralité d'allumettes se trouve à l'aplomb de l'ouverture 216. Une bande de pliage 213 sépare les deux volets avant et arrière.

Le panneau rétractable 214 présente un élé-

ment de préhension 219 à structure renforcée ainsi que deux renforts latéraux 223.

L'élément de préhension 219 est muni de deux évidements non débouchants 224 et présente une largeur  $l$ , très légèrement inférieure à la largeur  $L$  de l'ouverture 216. La largeur totale  $l_t$  de l'élément de préhension est quant à elle nettement supérieure à la largeur  $L$ .

Un tel conditionnement est mis en place de la manière suivante.

Le panneau rétractable 214 est inséré entre les deux volets avant et arrière 211 et 212 de telle sorte que l'élément de préhension s'insère entre les deux montants 225 de l'ouverture 216.

Les volets avant et arrière 211 et 212 sont rabattus l'un vers l'autre par pivotement autour de la bande de pliage 213. Les languettes de fixation 215 sont alors rabattues et fixées, par tout moyen adéquat sur les côtés et le fond d'un emballage de cigarettes classique 200 (figure 5c).

Ainsi, on a réalisé un paquet de cigarettes muni d'un conditionnement contenant des allumettes et un grattoir sans détruire l'esthétique classique d'un tel paquet de cigarettes.

Notamment grâce au panneau rétractable 214 il est possible de dissimuler la pluralité d'allumettes 218. Bien entendu il est possible de rendre les volets avant et arrière 211 et 212 absolument identiques à la face avant et/ou à la face arrière d'un paquet de cigarettes classique. Un tel conditionnement ne nuit donc pas à l'esthétique connue d'un paquet de cigarettes.

Selon un quatrième mode de réalisation représenté aux figures 6, 7a à f et 8 le conditionnement 310 selon l'invention fait partie intégrante d'une bande cartonnée 300 ou forme destinée à constituer après pliage un paquet de cigarettes.

Cette bande cartonnée comprend un élément couvercle 310, une face arrière 302, le conditionnement 310 selon l'invention, un fond 303, une face avant 304, et des languettes de fixation 315. Le conditionnement selon l'invention comprend un volet avant 311, un volet arrière 312 constituant un élément repliable 310 et un panneau rétractable 314 analogue au panneau rétractable 214. Le volet avant 311 est muni, par découpage, d'une ouverture 316 présentant deux montants latéraux 325. Le volet arrière 312 est muni d'une pluralité d'allumettes 318 et d'un grattoir 317. Une bande de pliage 313, sépare les volets avant et arrière 311, 312.

L'assemblage d'un tel paquet de cigarettes est explicité ci-après.

Les deux volets avant et arrière 311 et 312 sont rabattus l'un vers l'autre par pivotement autour de la bande de pliage 313 (flèche B) après que le panneau pivotant 314 ait été introduit entre les montants latéraux 325 de l'ouverture 316.

La face arrière 302 du paquet de cigarettes est

repliée sur le volet arrière 312.

A partir de cette étape de la fabrication, la réalisation du paquet de cigarettes muni du conditionnement selon l'invention s'effectue de la même manière qu'un paquet de cigarettes classique et n'est décrite ici qu'à titre d'information.

Les languettes de fixation 315 sont repliées selon le sens des flèches C et D de la figure 7b. La face avant 304 est ensuite repliée selon le sens de la flèche E tandis que les languettes de fixation 315 qui lui sont associées sont collées sur les languettes 315 déjà mises en place (figure 7c). Les languettes de fixation 315 du couvercle 301 sont repliées selon le sens des flèches F et G des figures 7d et 7e et collées en position. Le couvercle 301 est ensuite replié selon le sens de la flèche H, figure 7f.

On obtient ainsi un paquet de cigarettes de format classique muni d'un conditionnement avec panneau rétractable.

La figure 8 montre plus clairement l'espace 226 dans lequel coulisse le panneau rétractable 214 selon le troisième mode de réalisation. Bien entendu, le conditionnement selon le quatrième mode de réalisation présente également les mêmes caractéristiques.

Cet espace libre permet un déplacement aisé du panneau rétractable 314 ou 214 entre une position active dans laquelle la pluralité d'allumettes et le grattoir sont directement accessibles et une position de repos dans laquelle ces éléments sont inaccessibles.

De manière évidente il est possible de munir le panneau rétractable selon l'un quelconque des modes de réalisation précédent d'une pluralité d'allumettes et/ou d'un grattoir au lieu de fixer ces éléments sur le volet avant 11,111,211,311.

En variante il est possible de munir la bande de pliage 213, 313 séparant les volets avant et arrière, de deux entretoises (non représentées) à chacune de ces extrémités. Ces entretoises sont destinées à être repliées le long de la bande de pliage, de sorte à maintenir un espace constant entre les deux volets, et à rigidifier la dite bande de pliage.

Le conditionnement selon l'un quelconque des modes de réalisation de la présente invention peut bien sûr, être muni d'éléments autres qu'une pluralité d'allumettes et un grattoir. Il peut par exemple être muni de pastilles adaptées, à réduire les effets nocifs du tabac, ou bien, être muni de gadgets ou de slogan publicitaire ayant ou non un rapport avec le tabac.

En variante, il est possible de munir l'élément de préhension 219 et 319 d'évidements 224 et 324 débouchants ou d'aucun évidements.

Le conditionnement selon la présente invention peut être réalisé dans une bande de papier carton-

née, en une matière plastique ou plastifiée ou en tout autre matériaux adéquats.

En variante il est possible au lieu d'associer la pluralité d'allumettes 18,118,218,318 au volet avant, de faire en sorte que cette pluralité d'allumettes fasse partie intégrante du dit volet avant. Les allumettes sont dans ce cas prédécoupées dans l'épaisseur du volet avant ce qui évite d'avoir à les fixer à ce volet et ce qui permet de réduire l'espace 226,326 séparant les volets avant et arrière. On réalise ainsi une économie sur les matériaux à utiliser pour la fabrication d'un tel conditionnement et l'on réduit l'épaisseur des paquets de cigarettes munis du conditionnement selon l'invention. L'aspect extérieur du paquet de cigarette est ainsi encore plus, respecté.

Il est à noter que le positionnement de l'ouverture 216,316 sur le paquet de cigarettes réalisé est quelconque.

Bien entendu la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation choisi, il est possible d'envisager d'autres variantes sans sortir du cadre de l'invention, par exemple la face avant d'un paquet de cigarettes classique peut être munie d'un conditionnement selon l'invention et non la face arrière comme précédemment décrit. En outre, le conditionnement selon l'un quelconque des modes de réalisation peut être réalisé sous une forme autre que rectangulaire, par exemple, ronde, ovale, carrée, triangulaire, etc . . .

Le conditionnement selon la présente invention peut également contenir des articles tels que des médicaments. Les cinquième et sixième mode de réalisation ci-après décrits, concernent plus particulièrement ce type d'articles.

Selon la forme de réalisation représentée aux figures 9 et 10, le conditionnement 410 selon l'invention présente un volet avant 411, un volet arrière 412 et un panneau rétractable 414 faisant tous trois partie intégrante d'une même forme.

Les volets avant et arrière présentent les mêmes dimensions et sont délimités par une ligne de pliage 415. Le volet arrière 412 est muni de deux découpes 416 symétriquement réalisées définissant une partie centrale 422 ou languette de retenue. Le panneau rétractable 414 est réalisé dans le prolongement de ces découpes et présente une largeur  $m$  identique à la distance  $d$  séparant les découpes 416. Ce panneau rétractable 414 comporte un rebord rectangulaire 413 et à l'intérieur de celui-ci un panneau pivotant 421 découpé à son intérieur selon des lignes 419 sur trois de ses côtés et présentant une ligne de pliage 420 sur l'autre de ses côtés. Le panneau pivotant présente sur chacune de ses faces 421a, 421b une surface destiné à l'impression d'une notice de posologie correspondant à une tablette de médicaments à laquelle il est fixé. Chaque volet avant et arrière

411, 412 présente une zone de collage appropriée 417.

Le volet avant 411 présente une fenêtre 418 prédécoupée, mais non évidée et donc présentant un opercule 418a à son intérieur.

La tablette de médicament (non représentée) est collée sur le rebord rectangulaire 413 de la face 414b du panneau rétractable 414. Cette tablette est traditionnellement constituée par une feuille semi-rigide en film plastique ayant d'un côté des alvéoles destinées à loger des comprimés, pilules, gélules etc. . . , et sur l'autre côté de laquelle est solidarisée une feuille d'aluminium refermant les alvéoles.

De manière connue en soi, la feuille d'aluminium est facile à percer au niveau de chacune des alvéoles de manière à permettre un accès aisé au comprimé correspondant.

Le montage d'une telle forme est effectué de la manière ci-après décrite.

Le panneau rétractable 414, muni sur sa face 414b d'une tablette de médicaments est replié selon la flèche K (figure 9) sur le volet arrière 412. Le volet avant 411 est ensuite replié sur le volet arrière 412 selon la flèche L de sorte que les zones de collage 417 se fassent face et adhèrent l'une à l'autre. Le conditionnement selon l'invention est ainsi réalisé.

Le fonctionnement d'un tel conditionnement est explicité ci-après.

Au repos, le conditionnement selon l'invention se présente à l'état replié (non représenté). Pour permettre l'ouverture de ce conditionnement, il est tout d'abord nécessaire d'enlever l'opercule 418a fermant la fenêtre 418. Ensuite l'utilisateur exerce avec son pouce une pression sur le panneau rétractable 414 qui apparaît à travers la fenêtre 418, tout en le faisant coulisser vers l'extérieur à travers une extrémité du conditionnement. Le panneau rétractable 414 se trouve ainsi à l'extérieur du conditionnement, de sorte que le panneau pivotant 421 puisse pivoter autour de sa ligne de pliage 420 selon le sens de la flèche M, figure 10. La notice de posologie concernant le médicament fixé au panneau pivotant 421 peut ainsi être lue sur ses deux faces. Lorsque l'utilisateur désire prendre un ou plusieurs des comprimés emballés dans la tablette fixée sur la face 414b, du panneau rétractable 414, il lui suffit de faire pivoter le panneau pivotant 421, de sorte à avoir accès à la face inférieure de la tablette et à pouvoir la percer (de manière traditionnelle) pour recueillir le ou les comprimé(s) désiré(s).

Pour refermer le conditionnement selon l'invention, il suffit de repousser le panneau rétractable 414 à l'intérieur du conditionnement, le panneau pivotant se referme alors automatiquement sur lui-même en une position aplatie, insérée entre les

volets avant et arrière.

Il est à noter que grâce à la languette de retenue 422 le panneau rétractable ne peut sortir complètement du conditionnement ou se désolidariser de celui-ci, tout comme la tablette, et le panneau pivotant muni de la notice de posologie.

En outre, bien qu'un conditionnement selon l'invention soit aisé à ouvrir pour un adulte, un enfant par contre n'est pas apte à l'ouvrir, car il faut, pour faire sortir le panneau rétractable 414, à la fois exercer un mouvement de pression et de coulissement. De plus l'accès aux médicaments est impossible tant que le panneau pivotant n'a pas été soulevé.

Il est à noter que les surfaces du conditionnement disponible, pour l'impression de la notice de posologie ou d'informations concernant le médicament, ne se réduisent pas uniquement au panneau pivotant 421. En effet, la languette de retenue 422 apparaît également de façon visible dans la fenêtre 418 et peut être imprimée, de même que la surface externe du conditionnement.

On a ainsi réalisé un conditionnement fiable, économique, simple dans lequel la tablette de médicament est solidarisée avec le conditionnement et dans lequel la posologie ne peut être détachée de la tablette de médicament et ne gêne pas la fermeture correcte du conditionnement.

Un tel conditionnement peut être réalisé en toute matière appropriée, par exemple en carton, plastique, etc. . .

Les figures 11 à 16 présentent un sixième mode de réalisation de la présente invention qui se caractérise notamment par le fait qu'il est prévu un volet supplémentaire destiné à venir recouvrir le volet arrière de sorte que l'utilisateur ne voit pas le déplacement de la languette de retenue, et ainsi améliorer l'esthétique mais aussi la solidité d'un tel conditionnement. Les éléments communs avec le cinquième mode de réalisation portent, dans le cadre de ce sixième mode de réalisation, des références augmentées d'une unité de centaine.

Le conditionnement 510 selon ce mode de réalisation de l'invention comporte un volet avant 511, un volet arrière 512, un volet de recouvrement 530 et un panneau rétractable 514, munis de zones de collage appropriées 517. Une ligne de pliage 520 délimite le volet arrière 512 du panneau rétractable, une ligne de pliage 515 les volets arrière et avant 512 et 511 et une ligne de pliage 525 les volets avant et de recouvrement 511 et 530.

Le volet de recouvrement 530, est muni d'une zone de collage 517 délimitée par une ligne de pliage 531.

Le pliage d'un tel conditionnement est réalisé de la manière ci-après décrite.

Le panneau rétractable 514 comportant son panneau pivotant 521 entouré du rebord rectangu-

laire 513 est replié sur le volet arrière 512 selon la flèche N (figure 11). L'ensemble constitué par le volet arrière 512 et le panneau rétractable 514 est ensuite replié sur le volet avant 511 selon la flèche O (figure 12). La zone de collage 517 du volet de recouvrement 530 est ensuite repliée sur celui-ci selon le sens de la flèche P, de sorte que la partie préencollée ne soit pas en contact, après repliage autour de la ligne de pliage 531, avec le volet de recouvrement 530.

La face arrière du volet arrière 512 est avantageusement munie d'une autre zone de collage 517 telle que par repliage selon le sens de la flèche Q (figure 13) les deux zones de collage 517 se font face et adhèrent l'une à l'autre.

Le conditionnement selon ce mode de réalisation est ainsi terminé. La seule différence entre le cinquième et le sixième mode de réalisation est que le conditionnement selon ce sixième mode de réalisation est muni d'un volet de recouvrement 530 recouvrant le volet arrière 512.

A la figure 15, il a été représenté sous la référence 531 une tablette de médicaments, munie de comprimés 532 visibles à travers un film plastique transparent 533.

Le fonctionnement de ce sixième mode de réalisation est analogue au cinquième mode de réalisation et ne sera pas redétaillé ici mais il est clairement illustré sur les figures 14 à 16. Il est à noter que grâce à la présence du volet de recouvrement 530, l'aspect esthétique extérieur du conditionnement selon l'invention est nettement amélioré, ainsi que sa solidité. En outre, des surfaces supplémentaires d'impression sont disponibles.

Les figures 17 et 18 montrent quelques variantes du sixième mode de réalisation, qui pourraient d'ailleurs tout aussi bien être adaptées au cinquième mode de réalisation.

A la figure 17 notamment, la fenêtre 618 est ovoïde, et la languette de retenue 622 est réalisée non plus par découpage de deux encoches mais uniquement à l'aide d'une seule encoche 616. L'autre côté de la languette de retenue est directement réalisée par le bord externe du volet arrière 612. Le panneau pivotant 621 est quant à lui réalisé par découpage à l'intérieur des rebords 613 du panneau rétractable 614 selon deux lignes de découpage 619 et est délimité par une ligne de pliage 620. La ligne de découpage transversale située à l'extrémité opposée de la ligne de pliage 620 sur le panneau rétractable 614 est tout simplement éliminée.

Des zones de collage appropriées 617 sont prévues sur la face arrière du volet 612, sur la face avant du volet 611 et sur une zone de collage pouvant être rabattue sur le volet 630.

Le pliage d'un tel conditionnement est analogue à celui décrit précédemment et s'effectue se-

lon les flèches R, S, T et U. Le fonctionnement est, quant à lui, inchangé.

La figure 18 illustre une autre variante du conditionnement selon l'invention dans lequel le panneau rétractable 714 comportant ses rebords 713 et son panneau 721 est placé dans le prolongement du volet arrière 712 muni des encoches 716 appropriées.

Le volet arrière 712 est dans le cas de ce mode de réalisation placé entre les volets avant 711 et de recouvrement 730. Des zones de collage 717 appropriées sont réalisées sur chacun des volets avant, arrière et de recouvrement. Une fenêtre de forme rectangulaire 718 est réalisée dans le volet avant 711. Le pliage du conditionnement selon ce mode de réalisation, est effectué selon le sens des flèches V, W, X et Y.

Il est à noter que la flèche W indique que le volet de recouvrement est replié sur la face arrière du volet arrière, tandis que le volet avant est replié (flèche Y) sur l'ensemble constitué par le volet arrière et le panneau rétractable, de sorte que le volet arrière 712 se trouve inséré entre les volets avant et de recouvrement.

Les figures 19 à 22 montrent une autre variante du sixième mode de réalisation.

Le conditionnement 810 selon cette variante du sixième mode de réalisation comporte successivement dans le sens longitudinal de la forme un panneau rétractable 814, un volet arrière 812, un volet avant 811 et un volet de recouvrement 830. Des lignes de pliage transversales 826, 815, 825 délimitent les volets et panneaux successifs entre eux.

Le panneau rétractable 814 comporte comme dans toutes les variantes précédentes un rebord rectangulaire 813 et à l'intérieur de celui-ci un panneau pivotant 821 découpé à l'intérieur du panneau rétractable selon les lignes 819 sur trois de ses côtés et présentant une ligne de pliage 820 sur son quatrième côté.

Le panneau rétractable 813 est réalisé dans le prolongement des découpes longitudinales 816 formées d'une façon symétrique dans le volet arrière 812. Une marge longitudinale est ainsi réalisée sur les bords longitudinaux à l'extérieur des découpes 816. Ces marges longitudinales s'étendent de l'extrémité libre du volet arrière 812 à l'extrémité libre du volet de recouvrement 830 en passant par le volet avant 811. Toute ou partie des marges sur au moins une des faces de la forme sont préencollées et par exemple en 817 sur les marges longitudinales d'une face du volet avant 811 et du volet de recouvrement 830.

A la différence des autres formes de réalisation, la ligne de pliage 820 autour de laquelle le panneau 821 est pivotant ne coïncide pas avec la ligne de pliage 826 délimitant le panneau rétracta-

ble de la languette de retenue définie par le volet arrière 812. De même, la ligne de pliage 826 n'est pas en alignement avec l'extrémité libre du volet arrière mais à une certaine distance à l'intérieur de la limite longitudinale du volet arrière.

Une fenêtre 818 est pratiquée à cheval sur la ligne de pliage 815 et elle affecte à la fois le volet arrière 812 et le volet avant 811 et non pas le seul volet avant comme dans les formes de réalisations décrites ci-dessus. La dimension transversale de la fenêtre 818 est légèrement supérieure à la largeur du panneau rétractable 814 et en pratique identique à l'espacement entre les bords extérieurs des découpes 816 dans le volet arrière 812. La fenêtre 818 constitue deux demi-fenêtres 818A et 818B dans les volets arrière et avant respectivement. A l'extrémité libre du volet de recouvrement 830 est prévue une découpe 818C sensiblement identique à la demi-fenêtre 818B pratiquée dans le volet arrière 812.

Afin d'assembler la forme 810 de la figure 19 trois stades de pliage sont prévus, comme dans les autres variantes du sixième mode de réalisation. Mais dans la présente variante les repliages sont effectués autour de trois lignes de pliage transversales parallèles 826, 815, 825 telles que représentées sur les figures 19 à 23.

Dans un premier stade, le panneau rétractable 814 est replié autour de la ligne de pliage 826 dans le sens indiqué par la flèche Z sur la figure 19, à la position de la figure 20. On notera dans cette position que la ligne de pliage 826 est décalée à l'intérieur de l'extrémité libre des marges du volet arrière 812 et le bord transversal libre du rebord rectangulaire 813 est disposé légèrement à l'intérieur du bord de la demi-fenêtre 818A.

Lors du deuxième stade, le panneau rétractable 814 et le volet arrière 812 sont repliés ensemble autour de la ligne de pliage 815 traversant la fenêtre 818, dans le sens indiqué par la flèche A', sur la figure 20 vers la position représentée à la figure 21. Dans cette dernière position l'extrémité libre des marges du volet arrière sont disposées légèrement en deçà de la ligne de pliage 825 pour faciliter la suite du pliage.

Le troisième stade de pliage est autour de la ligne de pliage 825 dans le sens indiqué par la flèche B' vers la position fermée ou reculée du conditionnement, représentée à la figure 22. On notera que l'extrémité libre du panneau rétractable dépasse l'extrémité libre des marges du volet avant 811. Grâce à la demi-fenêtre 818B sur la face visible du conditionnement de la figure 22 et la demi-fenêtre 818A et la découpe 818C sur l'autre face invisible à la figure 22, l'extrémité libre du panneau pivotant est dégagée et donc peut être saisie entre les doigts de l'utilisateur et tirée dans le sens indiqué par la flèche C', pour faire avancer

le panneau rétractable jusqu'à la position déployée représentée à la figure 23. Comme dans les autres formes de réalisation la tablette de médicaments est adaptée à être fixée au rebord 813 du panneau rétractable. La position de la tablette sera donc légèrement dégagée dans la position de retrait du conditionnement 810 où le panneau de pivotement 821 est aplati et inséré entre les volets 811 et 812.

Cette variante de réalisation offre tout de même une bonne sécurité contre le déploiement du panneau rétractable par un enfant en bas âge. En effet l'utilisateur doit saisir l'extrémité du panneau rétractable entre ses doigts, tirer dans la direction de la flèche C' de la figure 22 tout en serrant les volets avant 811 et de recouvrement 830 dans son autre main.

La forme de réalisation des figures 19 à 23 permet une grande facilité d'assemblage puisque l'ensemble des manoeuvres est accompli par des repliages dans le même sens et autour de lignes de pliage transversales parallèles.

Pour adapter cette variante au cinquième mode de réalisation, il convient d'éliminer le volet de recouvrement ; l'extrémité transversale libre du volet avant pouvant alors avoir une découpe conforme à la découpe 818C ou pas.

Les figures 24 et 25 représentent un développement de la variante de la figure 17 mais qui pourra être adapté à n'importe quelle autre variante.

Les éléments de ce développement sont numérotés dans la série 900 et les deux derniers chiffres correspondent à ceux de la forme de réalisation de la figure 17.

Selon ce développement de l'invention deux panneaux rétractables 914, 914A sont prévus et le second 914A de ces panneaux est disposé en continuité avec le premier 914 et délimité par rapport à celui-ci par une ligne de pliage transversale 940.

La constitution des premier et second panneaux rétractables 914, 914A est en tout point semblable et les panneaux sont disposés symétriquement autour de la ligne de pliage 940. Chaque panneau pivotant 921, 921A est réalisé par découpage à l'intérieur des rebords 913, 913A du panneau rétractable 914, 914A selon des lignes de découpage longitudinales 919, 919A et délimité par une ligne de pliage 920, 920A. La ligne de pliage 920A est disposée de façon adjacente à l'extrémité libre du panneau rétractable 914A et la ligne de pliage correspondante du panneau rétractable 914 délimite le premier panneau rétractable 914 du volet arrière. D'autres dispositions des lignes de pliage sont possibles pour permettre le pivotement des panneaux pivotants 921, 921A dans des mêmes sens ou dans des sens opposés.

Le pliage de la forme est semblable à celui de

la forme de réalisation de la figure 17 à la différence près que le second panneau rétractable 914A est dans un premier temps plié dans le sens de la flèche D' autour de la ligne de pliage 940. Ensuite les panneaux rétractables sont tous deux rabattus autour de la ligne de pliage 920 dans le sens de la flèche E' de sorte que le second panneau rétractable se trouve en face du volet arrière 912. Les volets 912, 914, 914A sont alors rabattus autour de la ligne de pliage dans le sens indiqué par la flèche F' de sorte que le premier panneau rétractable se trouve en face du volet avant 911 et donc exposé à travers la fenêtre ovale 918 obturée par un opercule 918a. La zone de collage 917 pour coller le rebord 913 correspond à celle du premier panneau rétractable 914. L'ensemble des volets 911, 912, 914, 914A sont ensuite rabattus autour de la ligne de pliage délimitant le volet de recouvrement 930 et le volet avant 911 dans le sens indiqué par la flèche G'. Enfin la zone de collage 917 sur le bord libre du volet de recouvrement 930 est repliée dans les sens indiqués par la flèche H' pour coller le rebord 913 opposé du premier panneau rétractable 914. Evidemment les faces des rebords 913, 913A adaptées à être mises l'une en face de l'autre peuvent avantageusement être également préencollées.

Une tablette de médicaments 931 ou autre article à conditionner est insérée entre les rebords des panneaux rétractables 913, 913A avant de commencer à rabattre les volets.

Le fonctionnement de ce conditionnement est semblable à celui des variantes précédentes.

Sur la figure 25 est donc visible la position déployée du conditionnement de la figure 24 pour illustrer la disposition des panneaux rétractables 921, 921A de part et d'autre de la tablette de médicaments 931. Puisque le panneau pivotant 921A du second panneau rétractable doit contourner des bulles dans la feuille de plastique 932 logeant les comprimés 933 ou autre, son extrémité libre est légèrement en recul par rapport au bord libre du panneau pivotant 921 si les panneaux rétractables 914, 914A sont de la même longueur.

Grâce à la disposition des panneaux pivotants 921, 921A, quatre faces peuvent porter des inscriptions notamment sur la posologie du médicament.

De nombreuses autres variantes sont bien entendu possibles, aussi bien au niveau des formes et dimensions du conditionnement dans son ensemble, qu'au niveau des formes et dimensions de la fenêtre permettant l'accès au(x) panneau(x) rétractable(s).

De même, la languette de retenue peut être de toutes formes et dimensions et peut par exemple être renforcée, ainsi que le panneau pivotant.

Il est à noter que le conditionnement selon l'invention présente une surface d'impression im-

portante, qui peut cependant être augmentée en fixant sur l'arrière du ou des panneau(x) pivotant(s), une feuille repliée offrant une surface d'impression supplémentaire. Une telle feuille repliée ne présente pas les inconvénients d'une feuille d'information traditionnelle, car elle est fixée, et ne gêne en aucune façon la fermeture du conditionnement.

Bien entendu, la présente invention a été décrite comme servant de conditionnement pour des articles tels que médicaments mais peut également permettre le conditionnement de tout type d'articles, emballés de façon séparés ou non sur une tablette rigide ou non. Il est à noter que plus les découpes 416, 516, 616, 716, 816, 916 réalisées dans le volet avant sont grandes, plus elles permettent de réaliser une languette de retenue aux dimensions importantes et donc plus solide, ceci cependant en empêchant la sortie complète du panneau rétractable 414, 514, 614, 714, 814, 914 de sorte que celui-ci reste retenu dans le conditionnement selon l'invention.

Selon le mode de réalisation représenté aux figures 26 à 29 le conditionnement 1010 selon l'invention, comporte d'une part un volet avant 1011 et un volet arrière 1012 séparés par une ligne de pliage 1025, et d'autre part deux panneaux rétractables 1014 et 1014A séparés par une ligne de pliage 1020. Chaque panneau rétractable comporte un panneau pivotant 1021 et 1021A, et un rebord 1013, 1013A. Chaque panneau pivotant est relié au panneau rétractable auquel il est associé selon une ligne de pliage 1050, 1050A.

Il est à noter que dans le cadre de ce mode de réalisation l'ensemble formé par les deux panneaux rétractables est séparé de l'ensemble formé par le volet avant et le volet arrière.

Chaque volet avant et arrière est muni d'une ouverture 1040, 1040A et d'un évidement de préhension 1018, 1018A. Des languettes de fixation 1015 sont prévues de part et d'autre d'un des volets avant ou arrière. Les ouvertures 1040, 1040A sont telles que leur longueur D soit légèrement supérieure à la largeur b des panneaux pivotants 1021, 1021A.

L'assemblage d'un tel conditionnement est réalisé de la manière décrite ci-après.

Les deux panneaux rétractables sont rabattus l'un vers l'autre par repliage autour de la ligne de pliage 1020 (flèche L' figure 22). Les rebords de ces deux panneaux sont fixés l'un à l'autre, par exemple par collage.

Chacun des panneaux pivotants est alors désolidarisé du panneau rétractable qui le porte. L'extrémité libre de chacun de ces panneaux est par la suite introduite dans l'ouverture 1040, 1040A (figure 27). Les volets avant et arrière sont alors repliés l'un vers l'autre par pivotement autour de la ligne de pliage 1025 (flèche K' figures 26 et 27).

Les languettes de fixation 1015 sont repliées vers l'intérieur du conditionnement de sorte à permettre la fixation du volet avant sur le volet arrière. Le panneau rétractable est repoussé complètement à l'intérieur du conditionnement. Dans cette position il est à noter que les extrémités libres de chacun des panneaux pivotants traversent et dépassent les ouvertures 1040, 1040A, sans toute fois recouvrir les évidements 1018, 1018A. Bien évidemment un article est fixé, avant pliage, sur les rebords 1013, 1013A des panneaux rétractables, et plus particulièrement entre ces rebords.

Lors de l'utilisation d'un tel conditionnement il suffit de tirer sur l'extrémité des panneaux rétractables 1014, 1014A, accessible grâce aux évidements 1018, 1018A pour sortir partiellement le panneau rétractable du conditionnement. Ce faisant chacun des panneaux pivotants 1021, 1021A s'écarte progressivement du plan général du conditionnement, lors du déplacement longitudinal du panneau pivotant dans les ouvertures 1040, 1040A, en fonction de la position de la ligne de pliage 1050, 1050A par rapport au bord de cette ouverture. Lorsque le bord des ouvertures 1040, 1040A vient en contact avec la ligne de pliage 1050, 1050A le déploiement du panneau rétractable est stoppé. On a ainsi réalisé un moyen de retenue du panneau rétractable qui agit également comme un moyen d'ouverture automatique de chacun des panneaux pivotants lors du déplacement longitudinal du rebord du panneau rétractable par rapport aux volets avant et arrière.

On réalise une économie de matière puisque l'ensemble des panneaux et volets constituant le conditionnement est obtenu dans une bande de carton ou matières analogues, de largeur constante. On sépare les panneaux rétractables des volets avant et arrière une fois que l'ensemble des découpes et des lignes de pliage ont été réalisées.

Il est à noter que les languettes de fixation 1015 peuvent être prévues aussi bien sur le volet avant et/ou sur le volet arrière et peuvent présenter des formes et des dimensions quelconques.

Bien entendu en variante on peut munir le conditionnement selon l'invention que d'une seule ouverture 1040 sur l'un des volets avant ou arrière et/ou réaliser des ouvertures 1040, 1040A de formes et dimensions quelconques en relation avec la forme et la dimension des panneaux rétractables qui coulisseront à leur intérieur.

De même il est possible de réaliser une fenêtre d'accès au panneau rétractable comme cela a été décrit dans le cadre des modes de réalisation précédents.

Il est également possible de munir les ouvertures 1040, 1040A d'opercules et de faire en sorte que lors de la première utilisation du conditionnement les panneaux pivotants détachent chacune

des opercules et libèrent ainsi les ouvertures 1040, 1040A. Dans ce cas il est nécessaire, de faire en sorte avant la première utilisation, que l'extrémité libre de chacun des panneaux pivotants soit alignée avec l'ouverture 1040, 1040A auquel elle est associée.

Il est à noter que les panneaux rétractables présentent une largeur légèrement inférieure à la largeur des volets avant et arrière de sorte à pouvoir coulisser à leur intérieur.

Ce mode de réalisation est en outre avantageux, car le nombre de repliages est réduit par rapport aux modes de réalisations précédemment décrits.

Bien entendu, il est possible de munir toutes les ouvertures ou évidements selon l'un quelconque des modes de réalisations de la présente invention d'opercules destinées à être enlevées lors de la première utilisation. On réalise ainsi un conditionnement présentant une plus grande sécurité vis-à-vis de son ouverture par des personnes non autorisées (enfants).

De même le conditionnement ainsi réalisé peut présenter ou non une certaine épaisseur, de sorte à pouvoir loger des articles plus volumineux. Dans ce cas le conditionnement selon l'invention est avantageusement muni d'un rabat servant de "couvercle" à l'ensemble, de sorte à fermer l'épaisseur dudit conditionnement. Un tel rabat présente une double fonction à savoir il protège l'article (sécurité), il referme le conditionnement (esthétique). Le conditionnement selon l'invention présente cependant des dimensions telles qu'il est aisé à tenir un utilisateur. Il est en outre possible, de manière à économiser la matière dans laquelle un conditionnement selon les cinquième et sixième mode de réalisation est fabriqué, de réaliser une forme dans laquelle le volet de recouvrement se trouve placé sous le volet avant et non à côté. La ligne de pliage entre ces deux volets est alors déplacée en conséquence. Il est ainsi possible en utilisant une largeur de matière constante pour fabriquer les formes, de réaliser des conditionnements sans perte de matière lors des découpages ultérieurs. En effet chaque futur conditionnement peut être placé tête-bêche par rapport à celui qui le précède.

Bien entendu, de nombreuses variantes sont possibles sans sortir du cadre de la présente invention, par exemple le panneau pivotant peut indifféremment être réalisé sur la face avant ou sur la face arrière du panneau rétractable.

## Revendications

1) Conditionnement destiné à loger, à son intérieur, un article dont l'accessibilité est conditionnée par la position d'un panneau rétractable (14, 114, 414, 514, 614, 714, 814, 914, 1014) ledit article étant visible et accessible lorsque le panneau est en position active et invisible et inaccessible lorsque ledit panneau est en position de repos, ledit article étant en outre distinct dudit panneau, ledit conditionnement étant caractérisé en ce qu'il est réalisé en forme de pochette plate constituée d'une part par un élément repliable (10, 110, 410, 510, 610, 710, 810, 910, 1010) solidarisé avec lui-même et comportant un volet avant (11, 111, 411, 511, 611, 711, 811, 911, 1011) et un volet arrière (12, 112, 412, 512, 612, 712, 812, 912, 1012) et d'autre part par ledit panneau rétractable (14, 114, 414, 514, 614, 714, 814, 914, 1014) et en ce que ledit panneau rétractable est solidarisé à l'un des volets avant ou arrière tout en étant déplaçable par rapport à ceux-ci.

2) Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit panneau rétractable (14, 114) est muni sur sa face non visible en position de repos, d'une pluralité d'allumettes (18, 118) et/ou d'un grattoir (17, 117) pour ces allumettes.

3) Conditionnement selon la revendication 1 comportant un volet avant muni d'une fenêtre d'accès audit panneau, caractérisé en ce que ledit panneau (414, 514, 614, 714, 814, 914, 914A, 1014, 1014A) est muni d'au moins un panneau pivotant (421, 521, 621, 721, 821, 921, 921A, 1021, 1021A) pouvant pivoter autour d'une ligne de pliage (420, 520, 620, 720, 820, 920, 920A, 1020, 1020A) lorsque ledit conditionnement est à l'état déployé, ledit panneau pivotant étant aplati entre les volets avant et arrière lorsque ledit conditionnement est à l'état de repos.

4) Conditionnement selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il est muni de moyens de retenue (422, 522, 622, 722, 822, 922, 1040, 1050) faisant partie intégrante dudit conditionnement, de sorte que le ou les panneaux rétractables (414, 514, 614, 714, 814, 914, 914A, 1021, 1021A) ne puissent être complètement séparés dudit conditionnement.

5) Conditionnement selon la revendication 3 ou 4, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un volet de recouvrement (530, 630, 730, 830) destiné à venir recouvrir le volet arrière (512, 612, 712, 812), de sorte à consolider ledit conditionnement.

6) Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le ou les panneaux rétractables (414, 514, 614, 714, 814, 914, 914A, 1014, 1014A) est mobile longitudinalement entre la position de repos et la

position déployée en réponse à une combinaison de pression transversale et longitudinale exercée par un utilisateur.

7) Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 3, 4 et 6, caractérisé en ce qu'une fenêtre (818) est pratiquée à la fois dans le volet avant (811) et le volet arrière (812), le panneau rétractable (814) étant adapté à coulisser à travers la fenêtre entre la position de repos et la position déployée.

8) Conditionnement selon la revendication 7, caractérisé en ce que la fenêtre (818B) et une découpe (818C) dans le bord libre du volet de recouvrement (830) donne accès à l'extrémité libre du panneau rétractable (814) dans la position de repos.

9) Conditionnement selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que les lignes de pliage (820, 815, 825) délimitant les panneaux rétractables et les volets arrières, avant et de recouvrement sont toutes transversales et parallèles.

10) Conditionnement selon une quelconque des revendications 3 à 7, caractérisé en ce que deux panneaux rétractables (914, 914A, 1014, 1014A) sont prévus chacun comportant un panneau pivotant (921, 921A, 1021, 1021A).

11) Conditionnement selon la revendication 10, caractérisé en ce que les panneaux rétractables (914, 914A, 1014, 1014A) sont disposés l'un dans la prolongation de l'autre et qu'une ligne de pliage transversale (940, 1020) délimite les deux panneaux rétractables.

12) Conditionnement selon la revendication 11, caractérisé en ce que la ligne de pliage (920, 920A, 1050, 1050A) autour de laquelle peut pivoter le panneau pivotant (921, 921A, 1021, 1021A) est éloignée de la ligne de pliage transversale (940, 1020) délimitant les deux panneaux rétractables.

13) Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau rétractable (1014, 1014A) comporte un panneau pivotant (1021, 1021A) entouré d'un rebord (1013, 1013A), le panneau pivotant étant adapté à traverser une ouverture (1040, 1040A) pratiquée dans le volet avant ou arrière (1011, 1012) pour permettre son déplacement couissant entre une position de repos où le panneau pivotant (1021, 1021A) est sensiblement parallèle au plan général du conditionnement et une position déployée où le panneau pivotant est inclinée par rapport au plan général.

14) Conditionnement selon la revendication 13, caractérisé en ce que l'ouverture (1040) constitue des moyens de déploiement automatique des panneaux pivotants lors du déplacement longitudinal du rebord du panneau rétractable (1014, 1014A) par rapport aux volets avant et arrière (1011, 1012).

15) Conditionnement selon la revendication 13 ou 14, caractérisé en ce qu'il a deux panneaux rétractables (1014, 1014A) ayant chacun un panneau pivotant (1021, 1021A) et une ouverture (1040, 1040A) pratiquée dans le volet avant (1011) et le volet arrière (1012) pour les panneaux pivotants (1021, 1021A) respectifs.

16) Conditionnement selon la revendication 15, caractérisé en ce que chaque panneau pivotant (1021, 1021A) est lié par une ligne de pliage (1050, 1050A) à son panneau rétractable (1014, 1014A), la ligne de pliage constituant en association avec un bord de l'ouverture (1040, 1040A) des moyens de retenue pour le panneau pivotant (1021, 1021A).

17) Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte une pluralité de surfaces imprimées.

18) Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le ou les panneaux pivotants supportent une tablette logeant une pluralité de comprimés ou autres forme de médicament.

19) Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le ou les panneaux pivotants comportant de façon intégrante, une notice d'information concernant l'article conditionné.

20) Conditionnement destiné à loger à son intérieur un article dont l'accessibilité est conditionnée par la position d'un panneau (214, 314) ledit article étant visible et accessible à travers une ouverture (216, 316) lorsque ledit panneau est en position active et étant invisible et inaccessible lorsque ledit panneau est en position de repos, ledit article étant en outre distinct dudit panneau, ledit conditionnement étant caractérisé en ce qu'il est réalisé en forme de pochette plate constituée d'une part, par un élément repliable (210, 310) solidarisé avec lui-même et comportant un volet avant (211, 311) et un volet arrière (212, 312) et d'autre part, et de façon distincte, par ledit panneau (214, 314) ledit panneau étant coulissant à l'intérieur dudit conditionnement uniquement.

21) Conditionnement selon la revendication 20, caractérisé en ce qu'il est solidarisé à l'une des faces d'un paquet de cigarettes.

22) Conditionnement selon la revendication 20 ou 21, caractérisé en ce qu'il est muni de languettes de fixation (215) destinées à être solidarisées avec le fond et les côtés de l'emballage d'un paquet de cigarettes de type connu.

23) Conditionnement selon la revendication 20 ou 21, caractérisé en ce qu'il est réalisé sur une forme destinée à constituer un emballage de cigarettes de type connu, ledit conditionnement faisant partie intégrante de ladite forme et étant placé entre une face avant (304) et une face arrière (302); d'un emballage de paquet de cigarettes de

type connu, les volets avant (311) et arrière (312) dudit conditionnement étant repliables l'un sur l'autre et recevant entre eux ledit panneau rétractable (314).

24) Procédé de fabrication d'un conditionnement muni d'un panneau rétractable (14, 114, 214, 314), caractérisé en ce qu'il comporte les étapes suivantes :

- on élabore un élément repliable (10, 110, 210, 310) constitué d'au moins un volet avant et un volet arrière (11, 12; 111, 112 ; 211,212 ; 311,312) au moins un de ces volets étant muni d'au moins une languette de fixation (15, 115, 215, 315) ;

- on pratique une ouverture (16, 116, 216, 316) dans l'un desdits volets ;

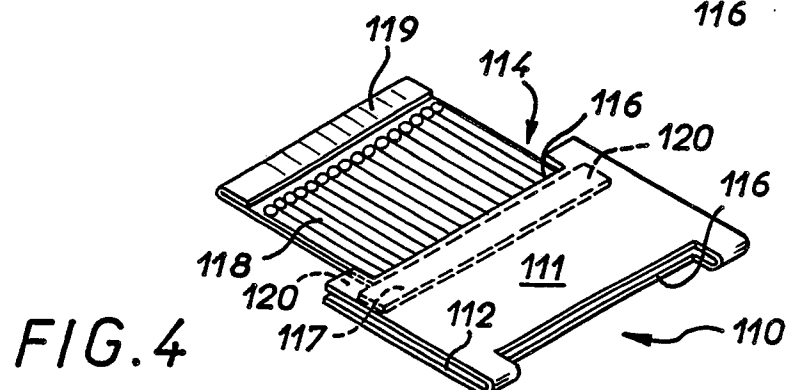
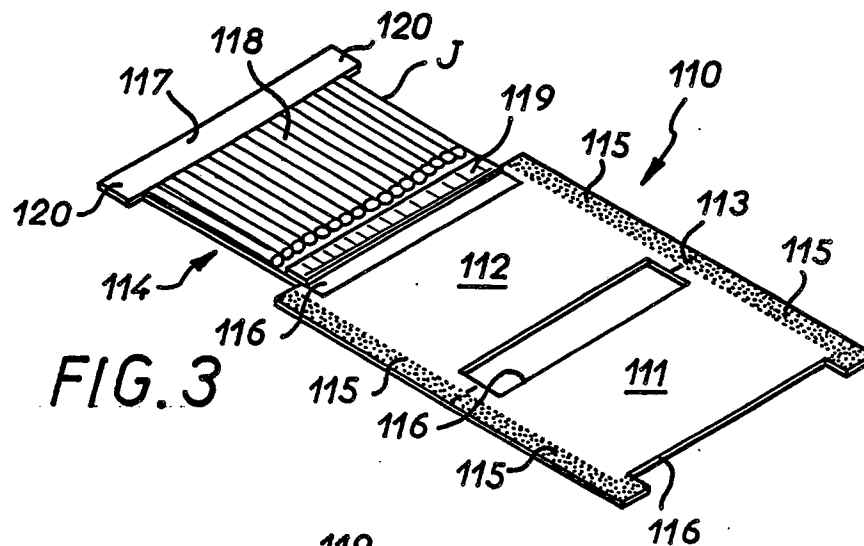
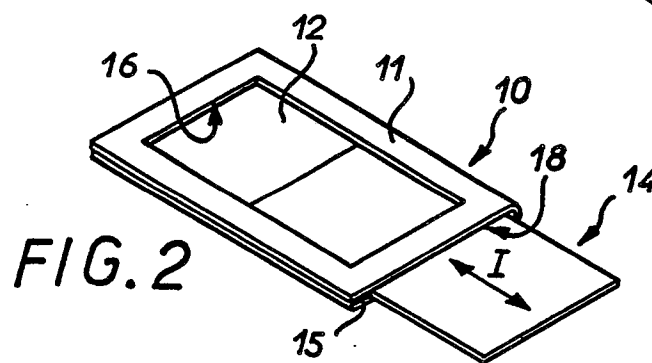
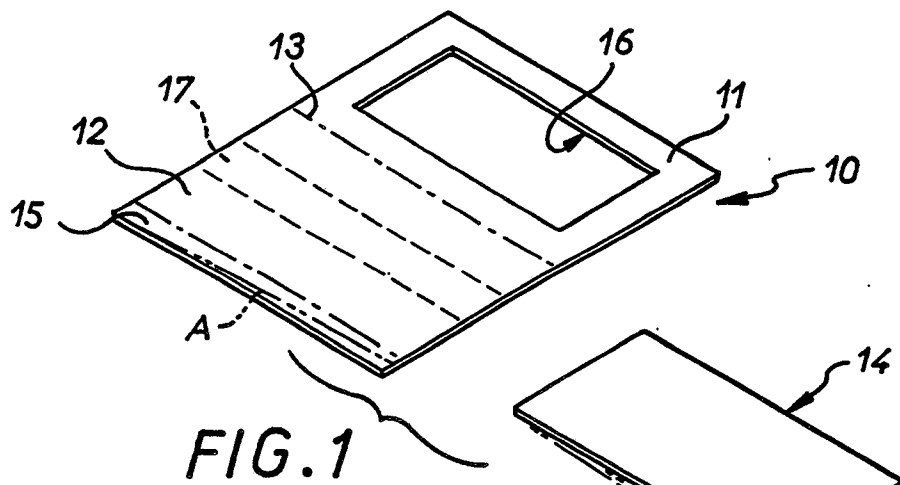
- on met en place ledit panneau rétractable (14, 114, 214, 314) entre lesdits volets dans l'ouverture ;

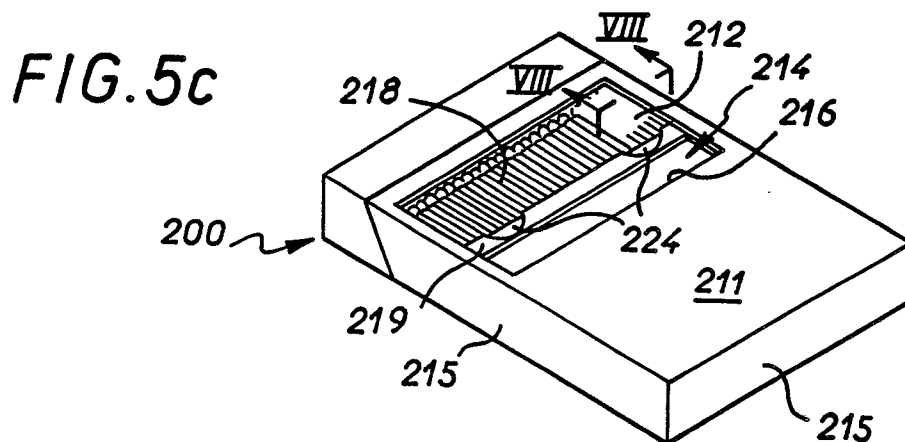
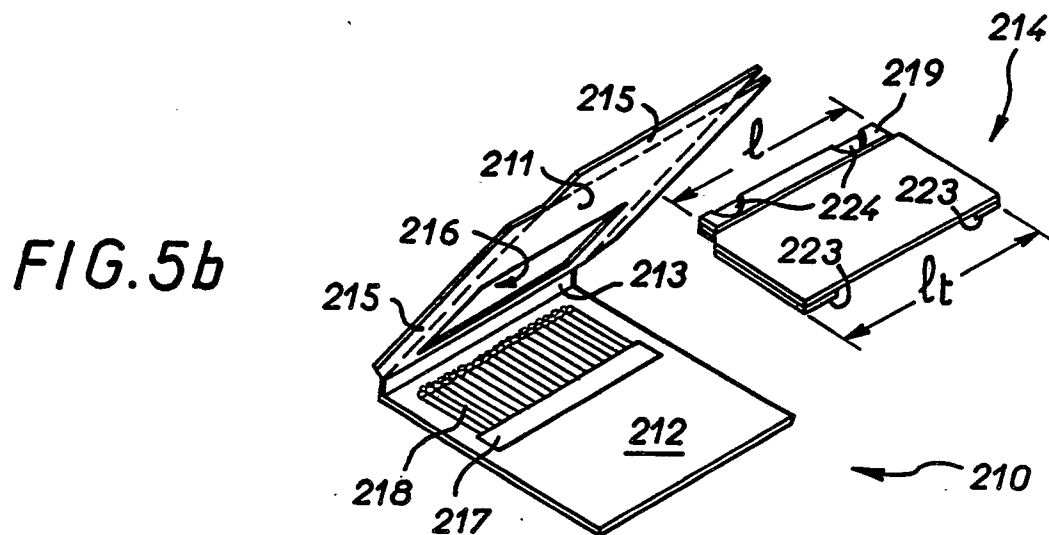
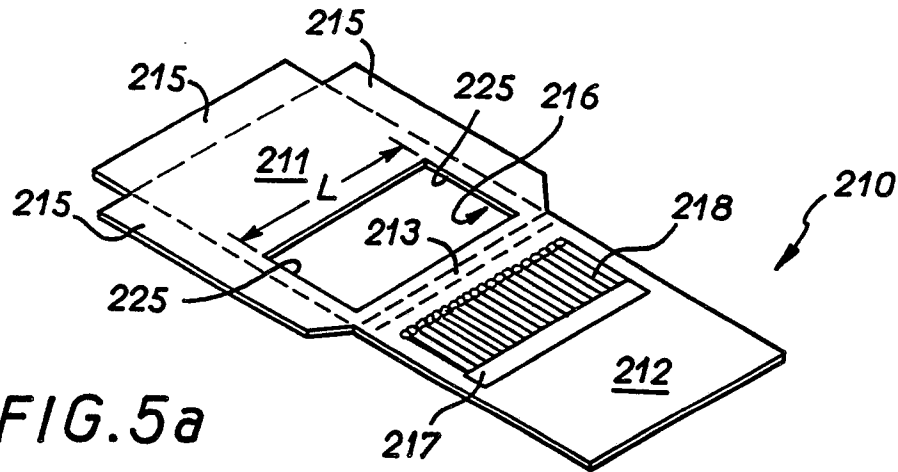
- et on replie puis on fixe ladite languette de fixation de sorte à obtenir ledit conditionnement.

25) Procédé de fabrication selon la revendication 24, caractérisé en ce qu'il comporte en outre l'étape suivante :

- on solidarise ledit conditionnement à un paquet de cigarettes.

26) Procédé de fabrication selon la revendication 24, caractérisé en ce que ledit élément repliable (310) fait partie intégrante d'une forme destinée à réaliser un paquet de cigarettes et est compris entre une face arrière (302) et une face avant (304) d'un emballage de cigarettes de type connu, ledit panneau rétractable étant inséré entre lesdits volets avant (311) et arrière (312) du conditionnement.





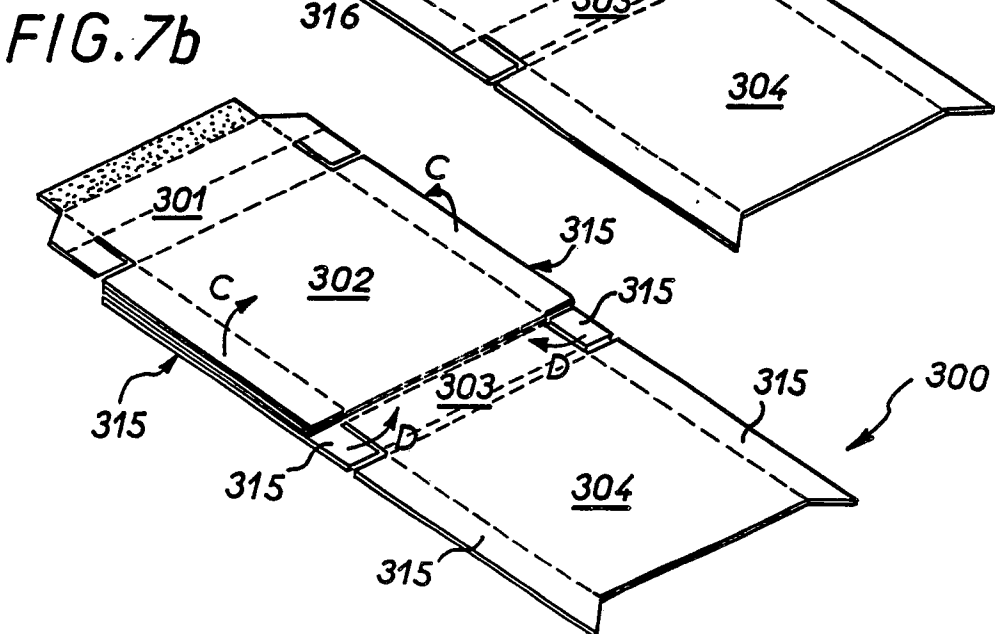
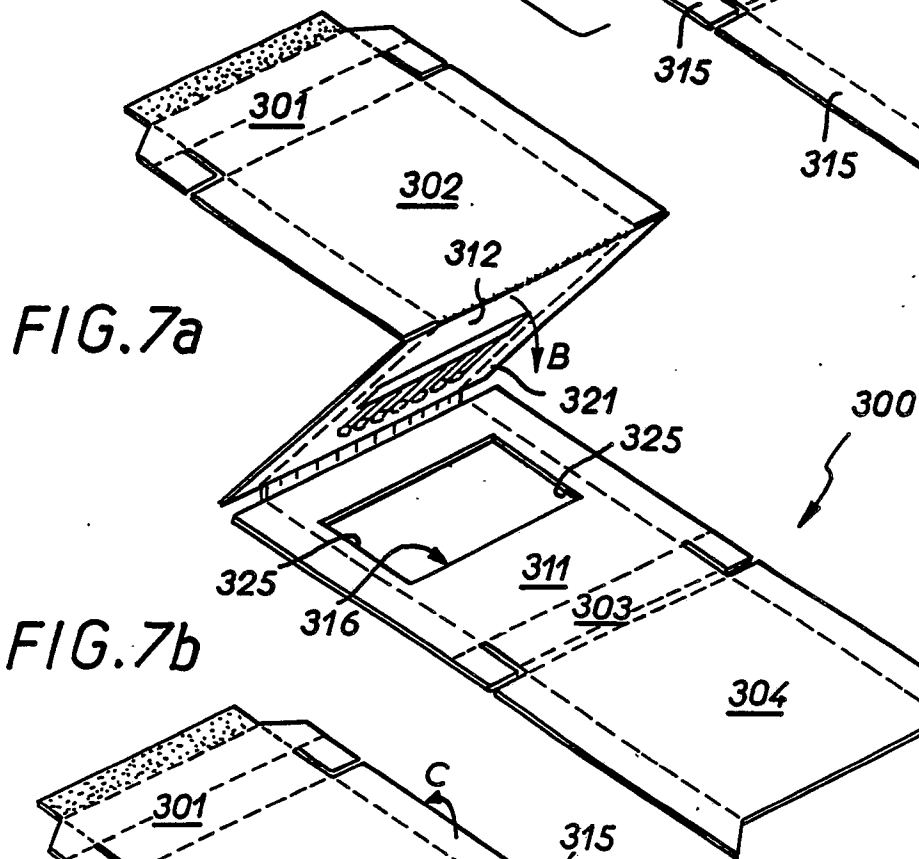
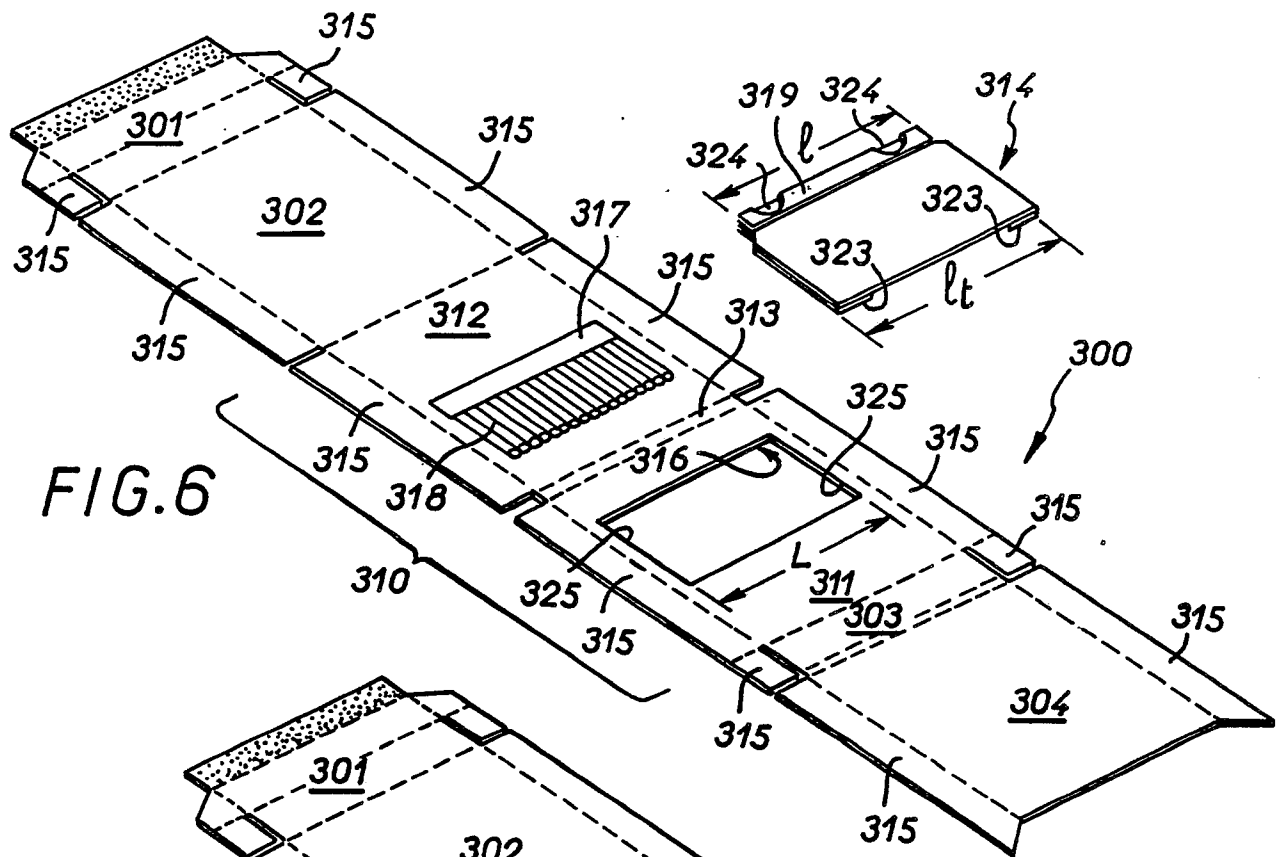


FIG. 7c

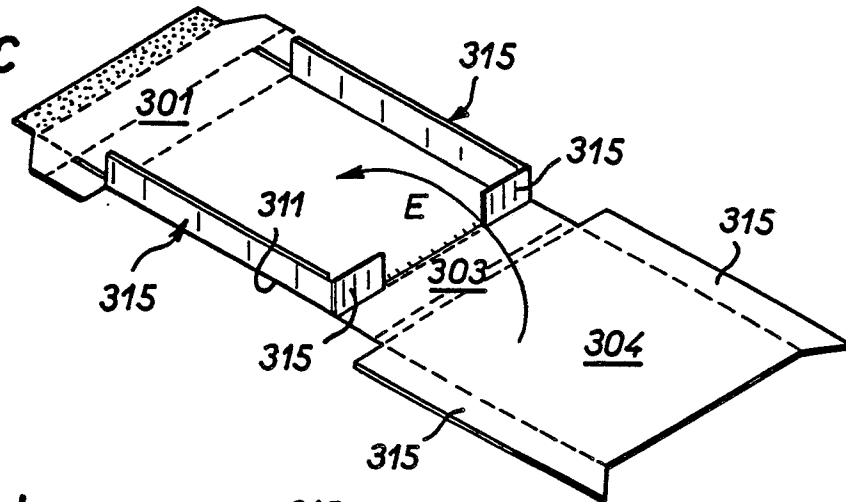


FIG. 7d

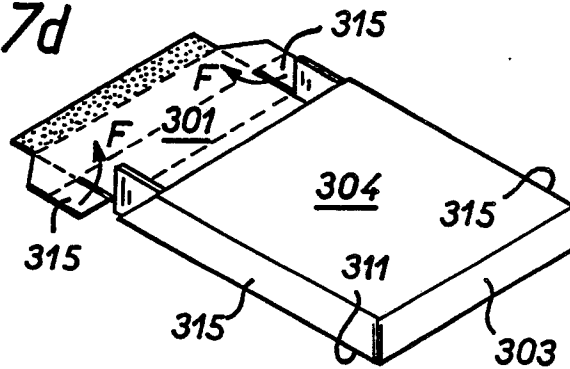


FIG. 7e

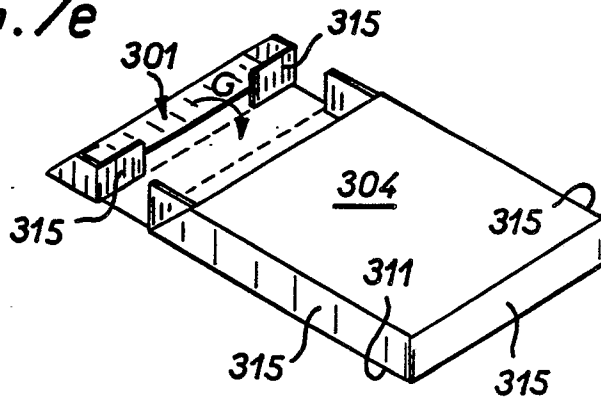


FIG. 7f

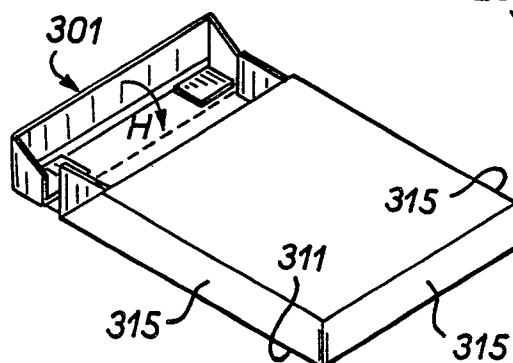


FIG. 8

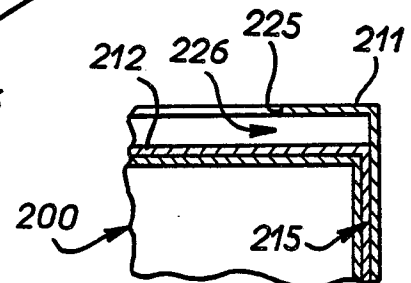


FIG.9

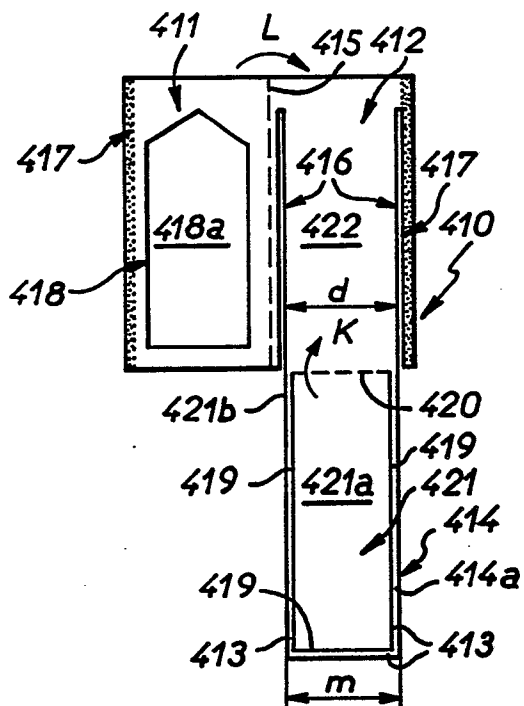


FIG.11

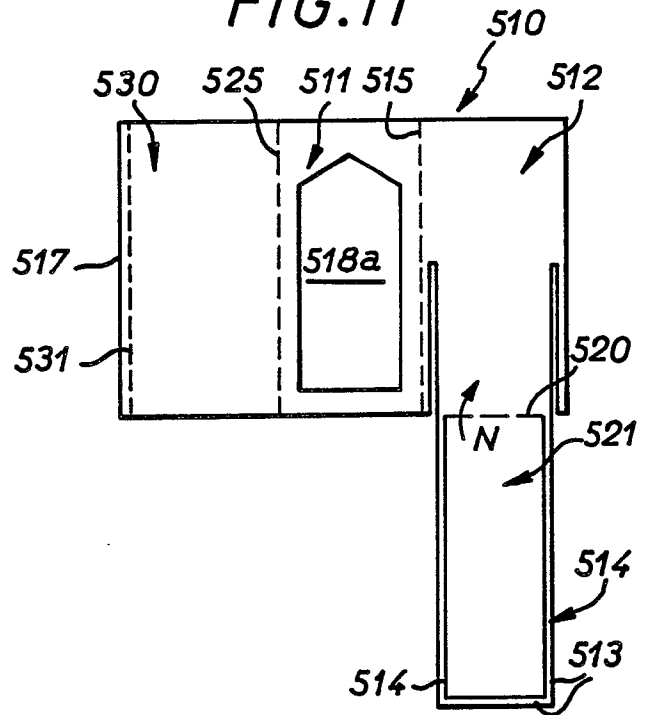


FIG.10

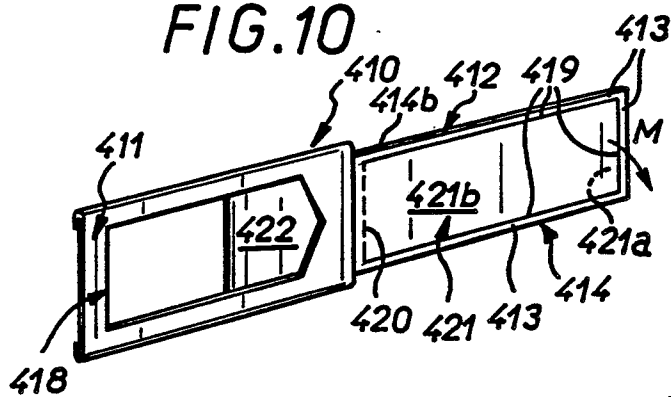


FIG.12

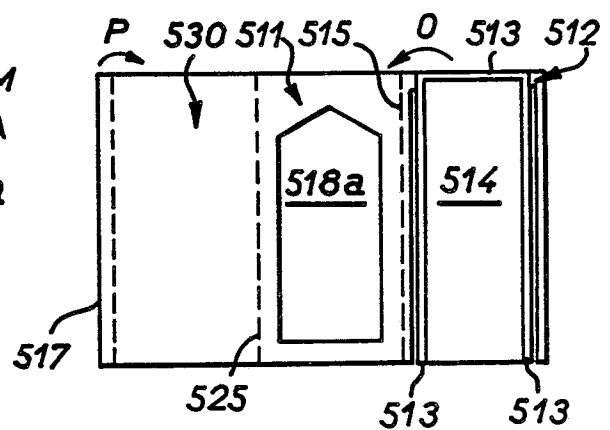


FIG.14

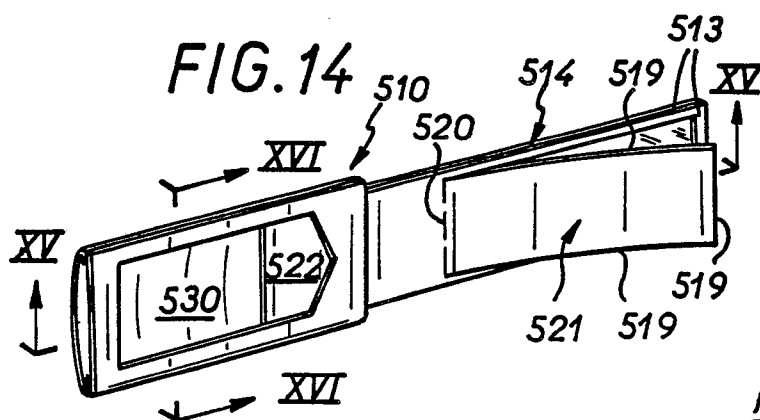


FIG.13

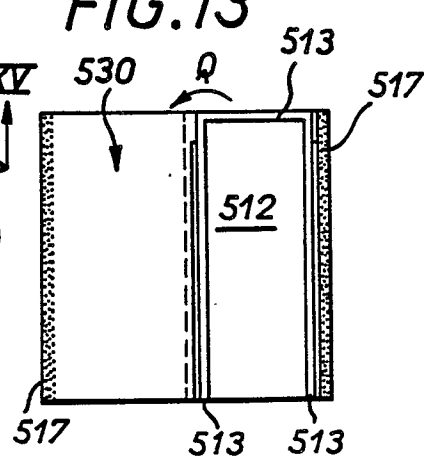


FIG.15

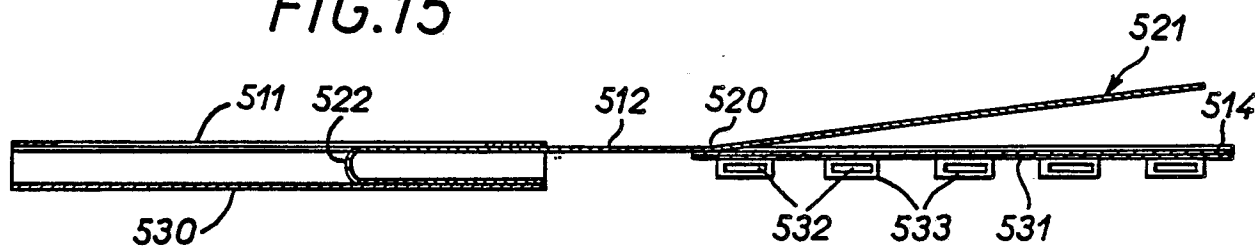


FIG.16

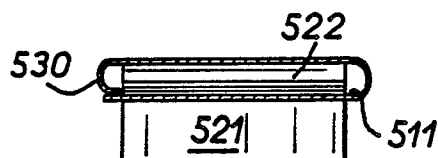


FIG.17

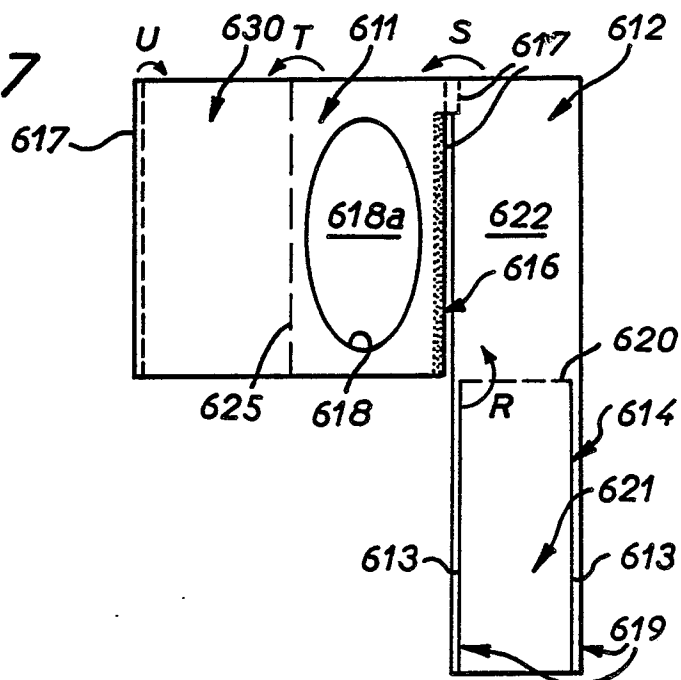
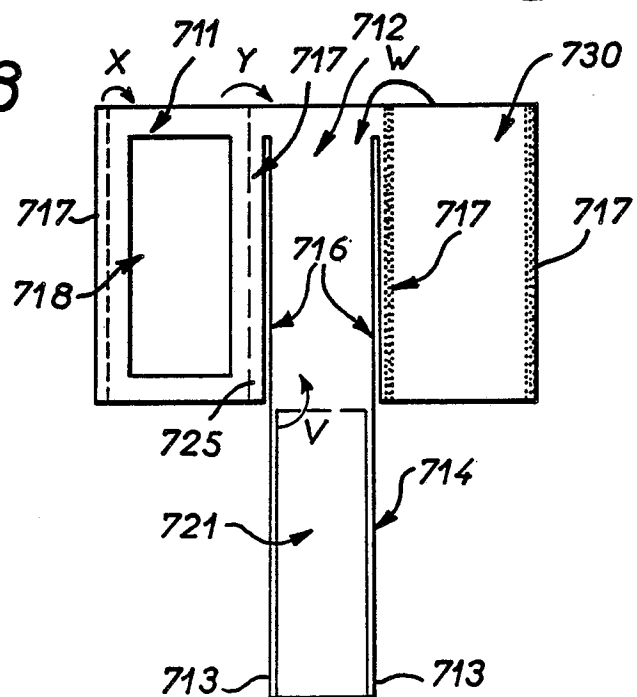


FIG.18



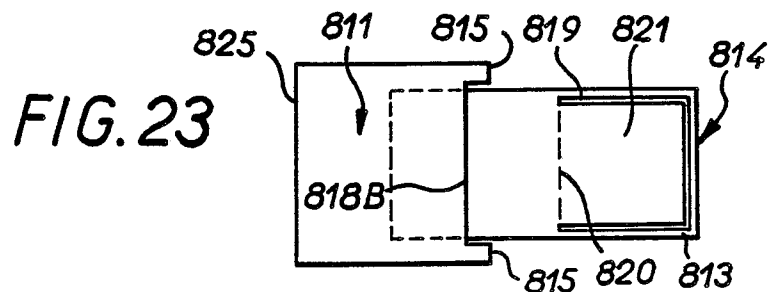
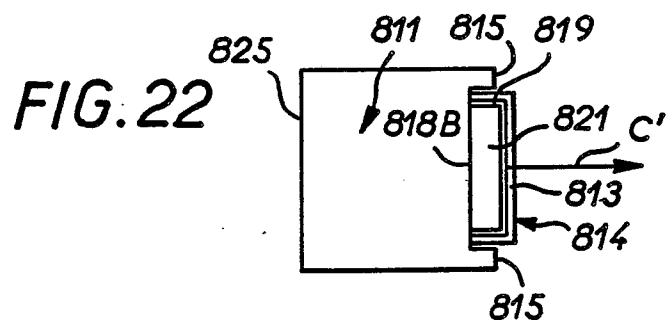
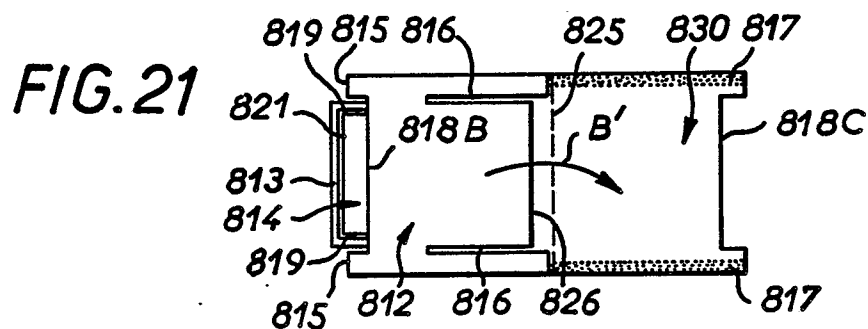
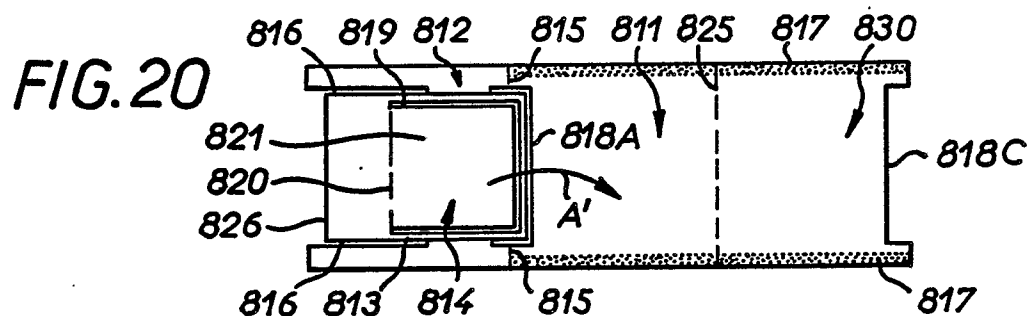
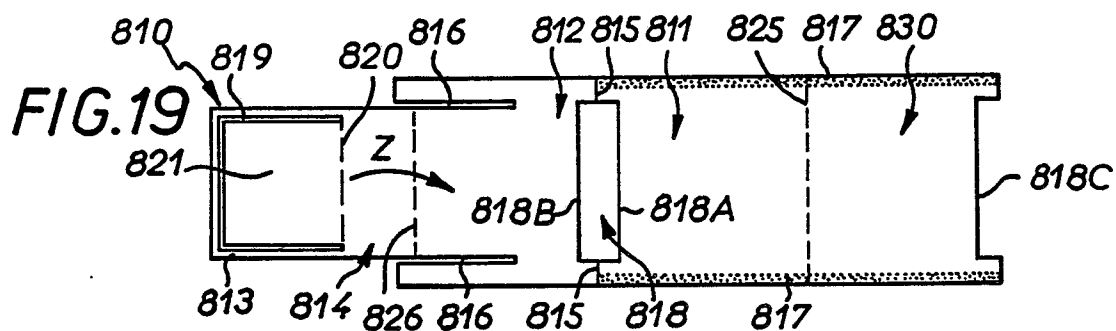


FIG. 24

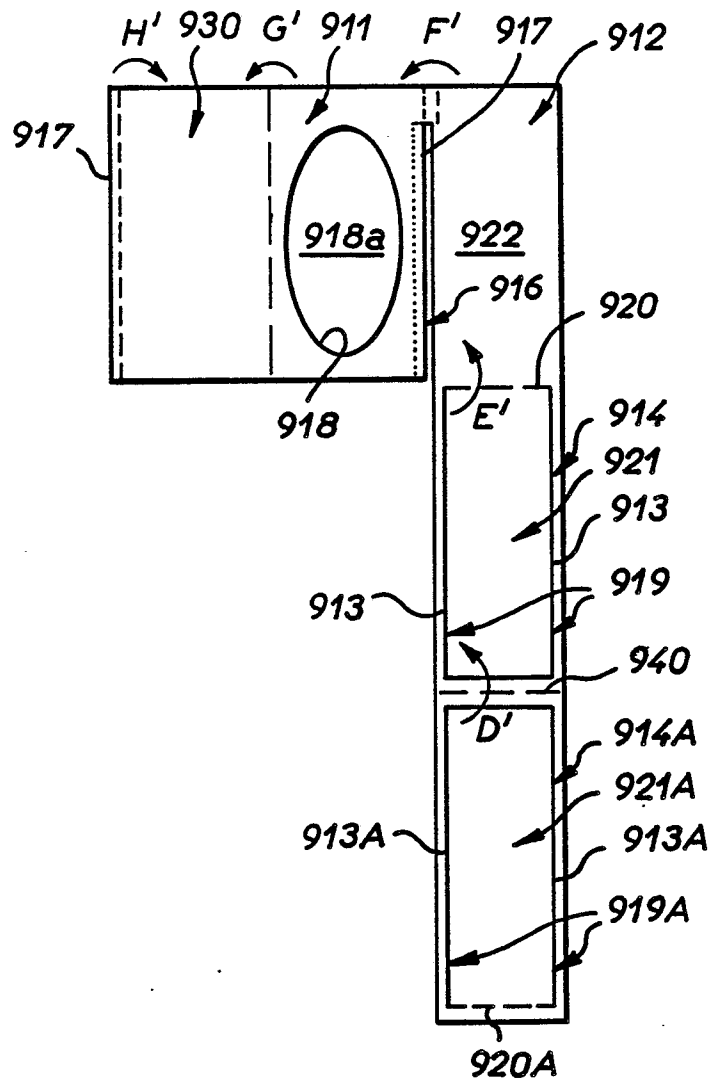
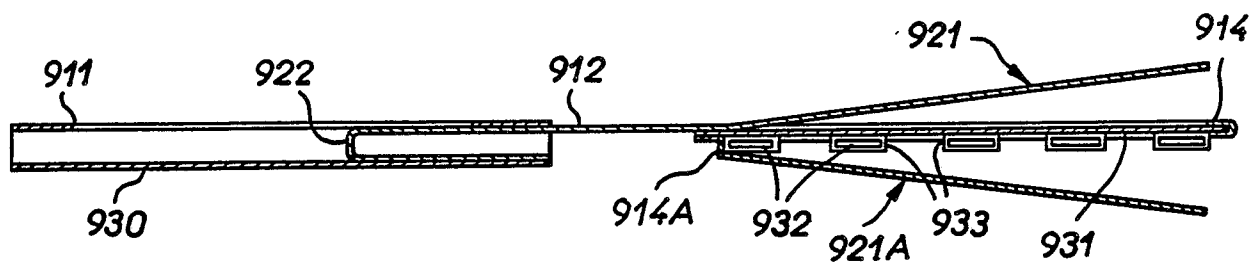
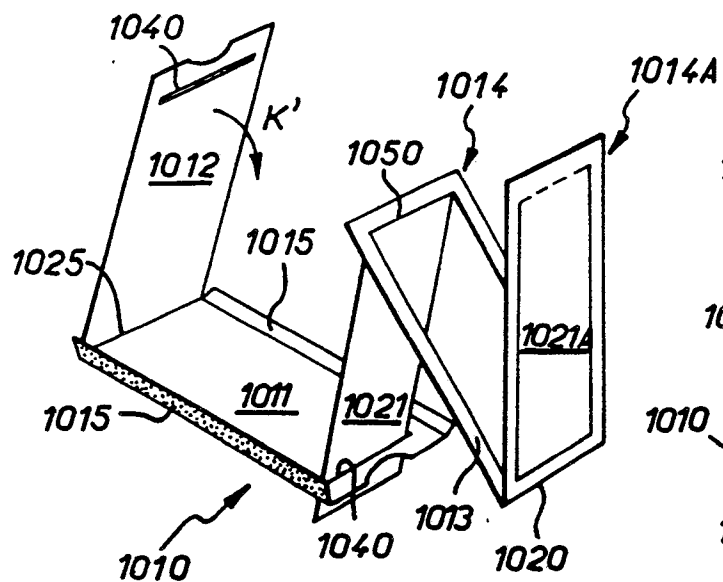


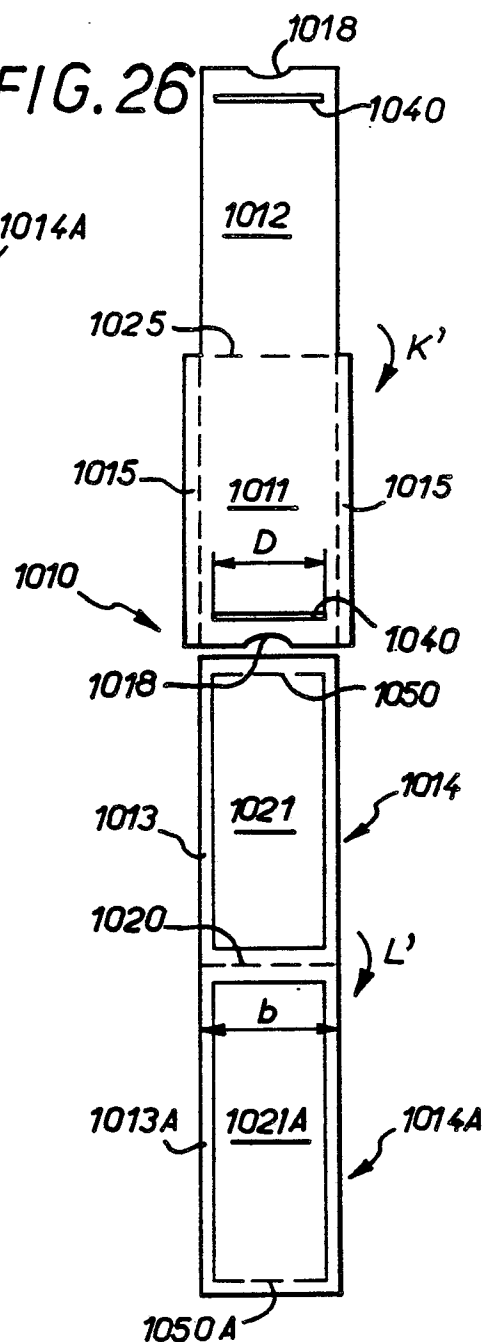
FIG. 25



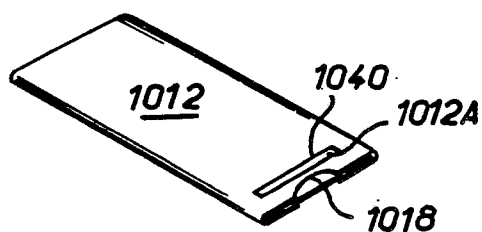
*FIG. 27*



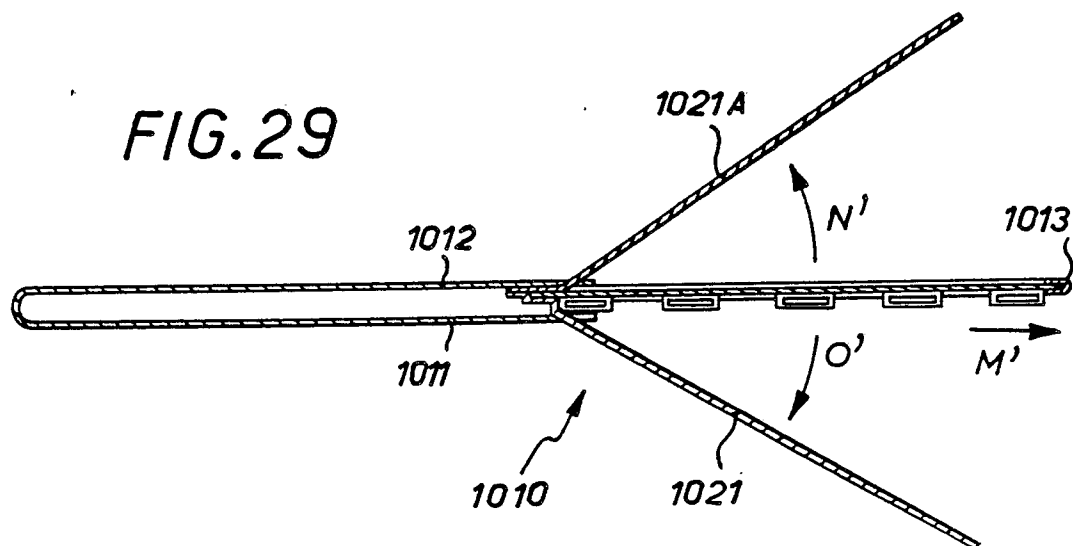
**FIG. 26**



**FIG. 28**



**FIG. 29**





Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 87 40 2732

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                   |                                                 |                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes   | Revendication concernée                         | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)        |
| X<br>A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | US-A-1 349 780 (MARTOS)<br>* En entier *<br>---                                   | 1-4, 20-22<br>24-26                             | B 65 D 5/38<br>B 65 D 85/10<br>B 65 D 85/56 |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | US-A-4 192 422 (PRIMARY DESIGN GROUP)<br>* Figures 17,18,23,24; résumé *<br>----- | 1,3,4,7<br>-10,18,<br>20                        |                                             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                   |                                                 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                   |                                                 | B 65 D<br>A 24 F                            |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                   |                                                 |                                             |
| Lieu de la recherche<br>LA HAYE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                   | Date d'achèvement de la recherche<br>22-06-1988 | Examineur<br>MARTIN A.                      |
| <b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b><br>X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire<br>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>.....<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                                                                   |                                                 |                                             |